

LE TAS

■ DÉCRYPTAGE
Coup de pouce
aux aidants

TRANSPORTS PUBLICS

EN ROUTE VERS LA GRATUITÉ ?

CERF, 400 formations au service de votre épanouissement professionnel

PARIS

Préparation aux responsabilités d'encadrement (Management de groupes - Futurs responsables)	16 au 20/03/20
Le secret professionnel : approches juridique et existentielle	30/03 au 03/04/20
Le sentiment d'impuissance dans la relation d'aide	05 au 07/05/20
L'expression juridique par l'usager de ses choix personnels : informer et orienter pour aider à garantir ces choix	18 au 20/05/20
Vers un travail avec les familles des personnes âgées	25 au 29/05/20
Gérer les émotions dans le quotidien professionnel (Métiers du soin et de la relation d'aide)	21 au 25/09/20
Le refus de soins chez la personne âgée	12 au 16/10/20
La prise en charge des enfants placés (de 4 à 16 ans), entre effondrement et reconstruction psychique	02 au 06/11/20

LA ROCHELLE

Les dossiers de prestations sociales. Elaboration et recours	10 au 13/03/20
Favoriser l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap	24 au 27/03/20
L'écriture professionnelle. Comment gagner en aisance et efficacité	08 au 12/06/20
Comment communiquer avec les personnes âgées démentes	22 au 26/06/20
Les régimes alimentaires. Le soin par la nutrition	28/09 au 02/10/20
Le conte et la relaxation, outils d'exploration et d'expression de l'inconscient	05 au 09/10/20

LYON

La fonction coordination et animation dans une équipe : le management sans lien hiérarchique	11 au 15/05/20
L'agressivité - La violence. Travailler à partir du passage à l'acte	14 au 18/09/20

NÎMES

L'auto-hypnose éricksonienne	08 au 12/06/20
La connaissance de soi dans la relation d'aide. Se connaître pour mieux aider les autres	22 au 26/06/20

TOULOUSE

Alimentation et psychologie de l'enfant (nourrisson et enfant)	02 au 05/06/20
Comment accueillir et accompagner un sujet psychotique ?	15 au 19/06/20

➤ **Retrouvez l'ensemble
de nos formations et actions de DPC
sur notre catalogue ou www.cerf.fr**



CERF FORMATION SAS

7 rue du 14 Juillet - BP 70253
79008 Niort cedex
Tél. 05 49 28 32 00 - Fax 05 49 28 32 02

www.cerf.fr

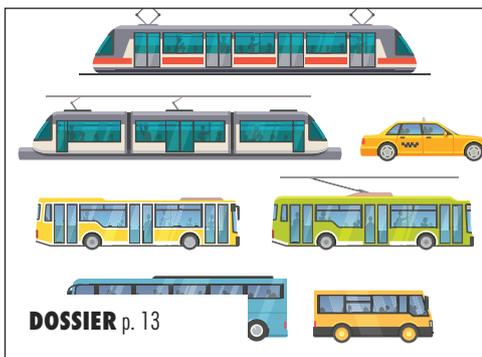


**Catalogue
2020
disponible**



1971184
odpc
Olivier Desplaces
1971184





ACTUALITÉS POLITIQUES

- 5 - **Édito**
- 6 - **Le mois du social**
- 10 - **Socialement indiscret**
- 13 - **Dossier**
Transports publics en route vers la gratuité ?
- 20 - **Invité du mois**
Jhon Rachid, star de YouTube, ancien de l'ASE
- 24 - **Fraternité - Développement durable**
- 26 - **Social sans frontières**

BONNES PRATIQUES

- 28 - **L'autonomie en actions**
Villes amies des aînés : la Cnav s'engage

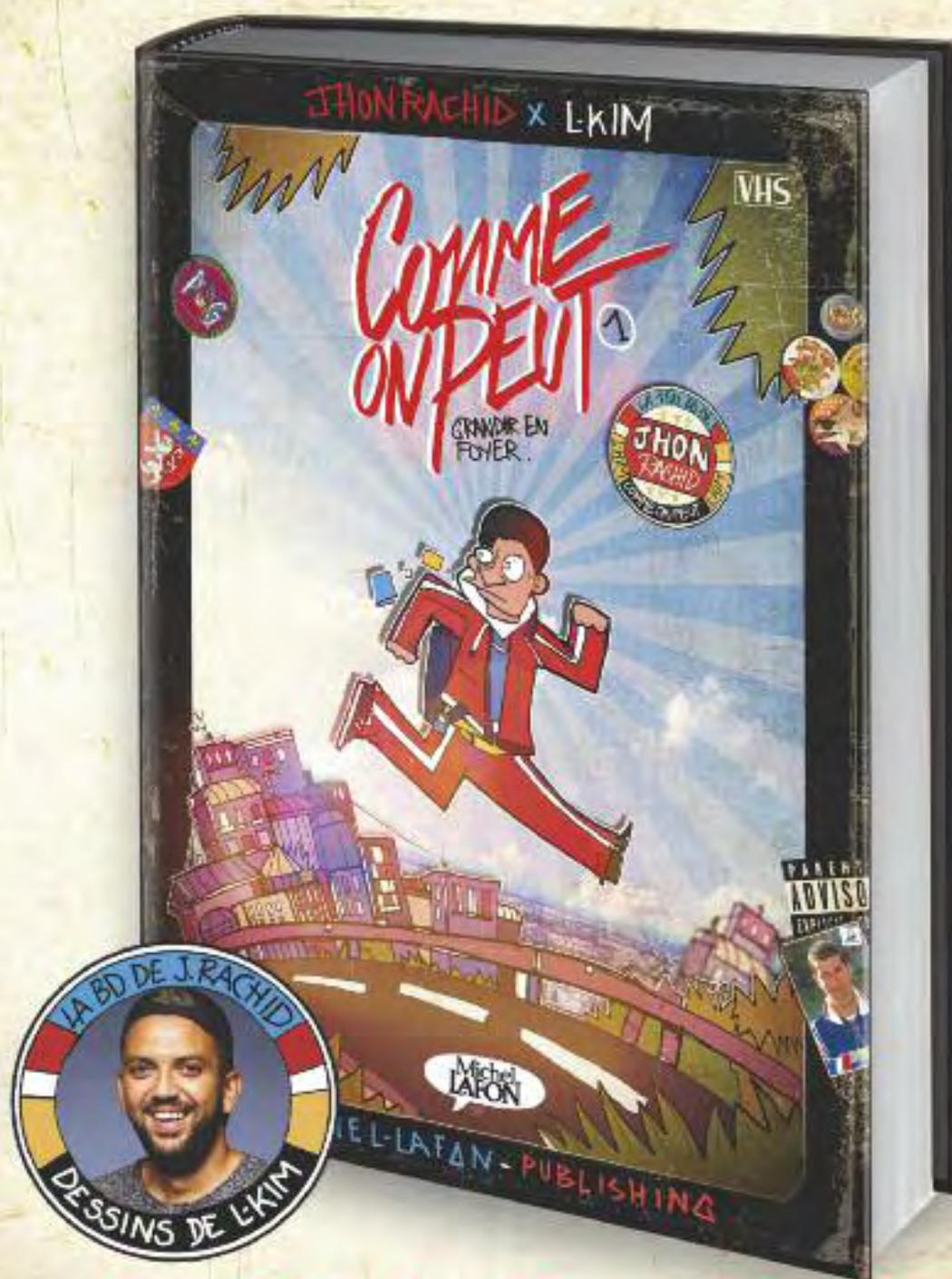
ACTUALITÉ DES MÉTIERS

- 30 - **Décryptage**
Coup de pouce aux aidants
- 36 - **Tribune**
Les maires peuvent nous protéger du populisme
- 38 - **Les coups de cœur du Jas**

41 - LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 50 - **Agenda**

Grandir en foyer



La BD de Jhon Rachid
Actuellement en librairie

Michel
LAFON



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

Présomption d'innocence et démocratie

INDISSOCIABLES

Le film *J'accuse*, de Roman Polanski, vient de sortir. Un éclairage historique extrêmement utile dans une période où resurgissent des propos antisémites, des discours de haine, un remake des pires moments de notre histoire récente. Ce film a, en effet, le mérite de nous montrer toute la duplicité de hauts dirigeants français en 1894 pour faire condamner un innocent en raison de ses origines.

Or, au même moment, s'engage un processus de dénigrement de son réalisateur, provoqué par une accusation d'abus sexuels, pour des actes qui auraient eu lieu il y a quarante ans. Une plainte qui est peut-être fondée et qui concerne un personnage au passé sulfureux. Mais on ne peut pas pour autant priver Roman Polanski du droit que nous avons tous à la présomption d'innocence. Sans ce principe, il n'y a plus que la dictature de la rumeur accentuée par l'impact considérable des réseaux sociaux.

La mise au pilori de Polanski a ainsi failli engendrer un boycott de ce film, voire sa déprogrammation, comme dans les cinémas gérés par l'établissement public Est-Ensemble de Seine-Saint-Denis. Avec pour argument, comme avancé par Sylvie Badou, adjointe au maire de Bondy, "de dire stop à la culture du viol".

Un raccourci délétère souvent repris par des éditorialistes mais aussi par la société des Acteurs, Réalisateurs et Producteurs (ARP), qui, fort heureusement, n'a en rien entamé l'engouement du public pour ce film. Ce qui montre, une fois de plus, la grande maturité de nos concitoyens aptes à rejeter le tribunal médiatique au profit de la présomption d'innocence indispensable à toute démocratie.

MOUVEMENTS DE TROUPES



Frédéric Rose, ancien magistrat, a été nommé secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.



David Knecht a pris ses fonctions de directeur général de l'Agence du Service Civique où l'a rejoint Élodie Morival en tant que secrétaire générale.



Hervé Lanouzière, inspecteur des affaires sociales, est nommé directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.



Yves Le Breton a été nommé commissaire général à l'égalité des territoires, chargé de la préfiguration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).



Véronique Chenail a été nommée secrétaire générale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).



Christine Tequi, maire de Seix, succède à Henri Nayrou à la présidence du conseil départemental de l'Ariège.



Hugues de Cibon a été nommé directeur général des services du département des Bouches-du-Rhône.



Véronique Roussel, devient la nouvelle DGS mutualisée Ville-Métropole de Saint-Etienne.

CONGRÈS DE L'AMF

Les maires restent sur leur faim



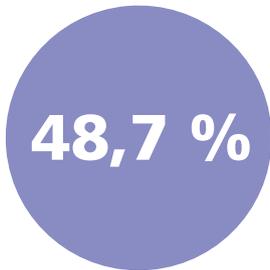
Suppression de la taxe d'habitation, compétences accrues des intercommunalités, disparition progressive des services publics... les maires attendaient beaucoup du discours du président de la République, Emmanuel Macron, venu ouvrir le 102^e Congrès des Maires de France à Paris le 19 novembre. Alors que le premier vice-président de l'AMF, André Laignel venait de fustiger "le garrot financier qui continue de se resserrer" et la "calamiteuse réforme de la taxe d'habitation", le président de la République a balayé la question d'un revers de main, préférant insister sur les nombreux investissements et changements impulsés depuis le début de son quinquennat : action cœur de ville, haut débit, agenda rural, loi sur l'école... "Quand on décentralise une compétence il faut décentraliser les moyens et la dynamique des moyens. Sinon on fait de la bricole en permanence", a-t-il toutefois concédé. Mais surtout Emmanuel Macron a déclaré se méfier du "fétichisme français de l'autonomie fiscale" et ne pas exclure de remettre en cause le principe d'autonomie fiscale des collectivités locales. Un bouleversement qui supposerait toutefois une réforme constitutionnelle à laquelle les élus locaux semblent loin d'être prêts. Pour preuve, c'est même bien au contraire "l'inscription dans la Constitution de l'autonomie financière et fiscale des collectivités" qu'appelle aujourd'hui l'AMF de ses vœux.

SANTÉ

Les soins à l'heure du non-recours

Ils seraient près de deux Français sur trois (63 %) à avoir déjà renoncé à des soins. Tel est l'enseignement d'un récent sondage BVA pour France Assos Santé. Parmi les principales causes du renoncement aux soins, les sondés invoquent les délais trop longs pour obtenir un rendez-vous, le manque

de médecin à une distance raisonnable du domicile, ou encore le reste à charge jugé trop important et l'impossibilité d'avancer les frais. "Notre système de santé est atteint par une maladie chronique à évolution lente, ça se craquelle de partout", commente Gérard Raymond, président de France Assos Santé qui regroupe plus de 80 associations de malades. Interrogée sur la loi "Ma santé 2022" votée en juillet dernier, l'association estime que "la bonne direction a été prise mais cela ne va pas assez vite".



des maires souhaitent se représenter, selon l'AMF. À quatre mois des municipales, le chiffre reste proche de celui de 2014, où le taux de renouvellement des édiles avoisinait les 40 %.

GRAND ÂGE

"Investir dans l'avenir"

Remis à la ministre des Solidarités et de la Santé le 29 octobre, le rapport "El Khomri" dédié aux métiers du grand âge préconise de créer plus de 92 000 postes en l'espace de quatre ans dans les maisons de retraite et les services de soins à domicile. Un coût qui avoisinerait les 450 millions chaque année. "Il faut voir ces dépenses comme des investissements dans l'avenir", considère l'ancienne ministre du Travail, qui déplore au passage : "l'organisation administrative et les enjeux tarifaires ont pris le dessus sur la qualité du service et du travail des salariés".

CHÔMAGE

Enquête en ligne pour les demandeurs d'emploi

Soucieuse d'aider à améliorer l'offre des services publics de l'emploi, à travers le recueil de contributions, l'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) vient de lancer une nouvelle consultation en ligne sur la plateforme dédiée snceexpressions.fr. Thèmes à l'honneur, outre la réforme de l'assurance chômage, les difficultés rencontrées par les seniors dans le cadre de leur recherche d'emploi.

CARTON ROUGE



À **Gérard Mestrallet**, président de la Fondation Agir contre l'exclusion (Face), dont le fonctionnement a été sévèrement critiqué par les magistrats de la Cour des comptes.



Au **Comité international olympique (CIO)** qui vient de conclure un partenariat avec Airbnb, encouragement à l'ubérisation dans le domaine du tourisme au détriment des entreprises qui paient taxes et impôts.



À **Laurent Alexandre**, chirurgien, énarque, qui ne cesse de relativiser dans *L'Express* les problèmes environnementaux jusqu'à affirmer que "l'air de nos villes n'a jamais été aussi pur".

CARTON VERT



À **Elise Lucet**, pour son enquête de *Cash investigation* consacrée au thème "Qui profite de nos impôts?", où elle met en évidence le bilan pour le moins controversé de la suppression de l'impôt sur la fortune.



À **Philippe Laurent**, pour sa défense sans faille de l'échelon communal. "Les maires ne sont pas les sous-traitants de l'appareil d'État, considère le maire de Sceaux, mais les acteurs du vivre-ensemble".



À **Ladj Ly**, réalisateur du film *Les Misérables*, pour la justesse de son regard sans concession sur l'état actuel des banlieues en France.

VIOLENCES CONJUGALES

Les propositions du Grenelle



© DR

■ Officiellement lancé le 3 septembre par le Premier ministre, ce ne sont pas moins de 60 mesures que vient de proposer le “Grenelle des violences conjugales” sous la houlette de la secrétaire d’État à l’égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. Parmi celles-ci, quelques mesures phares devraient retenir l’attention, comme la mise en place d’une procédure de signalement par les médecins et les soignants, même sans l’accord de la victime, la modification des modalités d’exercice de l’autorité parentale

en cas d’incident ou encore la création d’un millier de places d’hébergement supplémentaires dès 2020.

ASSURANCE CHÔMAGE

Des règles sévèrement durcies

■ Entrée en vigueur le 1^{er} novembre, la réforme de l’assurance chômage durcit sévèrement les règles tant au niveau de l’accès aux droits qu’aux conditions d’indemnisation. Il faut désormais avoir travaillé six mois sur une période de 24 mois (contre 4 mois sur 28 auparavant) pour pouvoir prétendre à une allocation. En outre, le “rechargement” des prestations nécessitera au moins 910 heures d’activités, soit un seuil six fois supérieur à l’ancien. Au total, selon l’Unédic, quelque 850 000 personnes devraient être impactées par cette réforme.

CONSOMMATION

Bilan mitigé pour la loi “Alimentation”

■ Un an après sa publication, la loi “Alimentation” du 30 octobre 2018 vient de faire l’objet d’un bilan pour le moins mitigé dans un rapport du Sénat. Car si le texte escomptait initialement stimuler les revenus des agriculteurs à la hausse, c’est surtout un effet inflationniste pesant sur les consommateurs qu’il semble avoir suscité. À titre d’exemple, la limitation des possibilités de revente à perte a entraîné une hausse des prix des marques phares des géants de l’agroalimentaire, sans pour autant profiter aux producteurs. Autre exemple, l’encadrement très strict des tarifs promotionnels pénaliserait surtout les PME qui en tiraient auparavant une grande partie de leurs profits. Autant “d’effets pervers” que le Sénat suggère déjà de corriger avec une nouvelle proposition de loi qui devrait voir le jour début 2020.

SANTÉ

La Protection universelle maladie dans le collimateur

■ La remise en cause par le Premier ministre, le 4 novembre, des modalités d’accès à la Protection universelle maladie (PUMA) au profit des demandeurs d’asile n’a pas manqué de faire réagir les associations de terrain, à commencer par Médecins du Monde. “On va précariser davantage des personnes qui sont déjà en situation de vulnérabilité”, s’insurge Christian Reboul, responsable “migrations, droit et santé” à l’association. Surtout, selon lui, cette éventualité pourrait en réalité s’avérer contre-productive en entraînant “une aggravation des pathologies et une convergence vers les urgences”.

PAUVRETÉ

Une fusion salubre ?

■ À compter du 1^{er} janvier 2020, l’Observatoire national de la pauvreté et de l’exclusion sociale (ONPES) sera rattaché au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l’exclusion. Si la pertinence de la coexistence de deux structures apparemment similaires pouvait effectivement susciter des interrogations, certains acteurs sociaux s’inquiètent néanmoins de cette perspective de “fusion”. Objet de leurs inquiétudes, le maintien (ou non) de la possibilité de mesurer objectivement chaque année l’impact du budget national sur la pauvreté.

LU DANS LA PRESSE

Départements et habitat

“L’Assemblée des départements de France (ADF) souhaite une décentralisation de la compétence habitat aux départements, en étroite concertation avec les intercommunalités”

Actualités sociales hebdomadaires –
25 octobre 2019

Logements alternatifs

“Les solutions innovantes peinent à s’imposer face à la crise du logement. Le système de la coopérative d’habitants, qui fonctionne bien en Suisse, ne décolle pas en France”

Le Monde – 10 novembre 2019

Environnement

“Au Brésil, ‘cette marée noire, c’est notre Tchernobyl’. Depuis fin août, 2 500 kilomètres de côtes ont été souillées par du pétrole. L’origine reste inconnue”

Le Monde – 30 octobre 2019

Agriculture

“Tous les deux jours en France, un agriculteur se donne la mort”

L’OBS – 31 octobre 2019

Fonction publique

“Un tiers des agents publics sont enfants de fonctionnaires. Sans réelle diversité, comment s’étonner de l’immobilisme souvent reproché à la fonction publique ?”

Les Echos – 29 octobre 2019

Dynamisme régional

“Les Hauts-de-France en pointe sur l’économie responsable. Près de 1 000 projets illustrent la dynamique de transformation de la région. Le concept de troisième révolution industrielle, né il y a six ans, n’est plus un schéma abstrait”

Le Monde – 20 octobre 2019

LOGEMENT LE TOURISME À L'INDEX



■ L'heure est à la déception du côté des municipalités qui attendaient de la loi "Elan" du 23 novembre 2018 de réels nouveaux moyens de maîtriser l'engouement des locations touristiques saisonnières, de type Airbnb, Booking et autres, au détriment des offres locales de logement. Un décret du 30 octobre, précisé par un arrêté du 31 octobre, vient en effet de dispenser les plateformes de location de courte durée de communiquer aux communes concernées les annonces diffusées sur leurs sites. Résultat, c'est aux mairies qu'il revient de partir à la pêche aux annonces en ligne pour savoir si les propriétaires dépassent ou non le plafond des 120 jours autorisés par la loi pour louer leur petit meublé touristique. Rien qu'à Paris, sur 60 000 annonces de logement touristique publiées en ligne sur Internet, à peine la moitié disposent d'un numéro d'enregistrement pourtant obligatoire. Autant dire que les esprits s'échauffent dans les municipalités où l'on se demande si la loi Elan n'aurait finalement pas mieux fait de ne pas s'intéresser à cette question.

DIALOGUE SOCIAL NI GRENELLE NI GRAND SOIR

■ Interpelé par les présidents des groupes parlementaires du Modem et de l'UDI dans les colonnes du quotidien *Libération* pour organiser "une grande conférence sociale", le gouvernement ne semble pas plus emballé que cela par la proposition. "L'efficacité d'un grand Grenelle social ne va pas de soi dans un contexte où les concertations fourmillent par ailleurs, notamment sur les retraites", a immédiatement fait savoir la porte-parole du Gouvernement, Sibeth Ndiaye. Il est vrai qu'au moment où la question des retraites soulève plus que jamais l'ire des syndicats, donner un micro de plus aux détracteurs de la réforme n'aurait sans doute pas contribué à l'apaisement social. Nous voici donc en tout cas rassurés de savoir que "les concertations fourmillent". Mais attention, la fourmi n'est pas prêteuse.

MÉDECINE DU TRAVAIL L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE ?



■ "Préserver la santé physique et mentale" des personnels. Telle est officiellement la mission dévolue aux services de la médecine du travail dans la fonction publique. Le récent suicide d'une directrice d'école en septembre dernier devrait utilement inviter les instances gouvernementales à sérieusement revoir leur copie en matière de prévention. À commencer par le ministère de l'Éducation nationale dont le bilan officiel pour l'année 2018 fait état de seulement 68 médecins de prévention en "équivalents temps plein" chargés de suivre... 1,1 million d'agents de l'Éducation nationale. En clair, un médecin pour 16 000 personnes. Pour rappel, un décret de 1982 prévoyait une obligation d'un médecin pour 2 500 agents. La médecine de prévention "constitue un sujet de préoccupation constant", rassure de son côté le ministère de l'Éducation nationale. Et si sauver l'école commençait par savoir prendre soin des enseignants ?

VIOLENCES AUX FEMMES COUP DE PLANCHE À DEAUVILLE



© DR

■ On connaissait Deauville pour son Festival du cinéma et ses planches, mais voilà que la ville, avec sa voisine de Trouville, s'invitent sur le tapis rouge pour une drôle d'affaire. Objet de la polémique ? Une statue réalisée par l'artiste Raphaëlla Mantegna-Bouquet dans le cadre d'un hommage aux femmes victimes de violences. Le sujet est d'actualité. Loin de contenter tous les goûts (et les couleurs), le maire de Deauville, le directeur de son casino et le maire de Trouville cherchent aujourd'hui à se refiler la patate chaude pour savoir qui d'entre eux hébergera cette magnifique réalisation orange fluo, dont le coût n'a d'ailleurs pas été précisé. Qualifiée sans détours

de "nouvelle violence faite aux femmes" par le maire de Trouville lors de son inauguration, la statue avait été précédemment bannie du casino au prétexte original d'une "mauvaise prise au vent". Dur dur la vie d'œuvre d'art.

INÉGALITÉS PLUS ÇA VA, MOINS ÇA VA



© Pixabay

■ C'est un intéressant "Portrait social de la France" que vient de tirer l'Insee le 19 novembre. On y apprend notamment que les diverses réformes "socio-fiscales" adoptées en 2018 ont en réalité principalement profité aux ménages les plus fortunés. Rien qu'avec la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière, les 350 000 ménages concernés ont enregistré une hausse de leur revenu disponible de 10 000 euros par an, en moyenne. Pour les 10 % des ménages les plus pauvres en revanche, les réformes ont entraîné un gain évalué à environ 130 euros annuels. C'est Byzance ! "Les inégalités de vie ont fortement diminué de 1975 jusqu'au début des années 2000, elles ont augmenté ensuite", analyse l'Insee. Et dire que certains continuent de prêcher la théorie du ruisellement...

IMMIGRATION LE SENS DE L'ACCUEIL

■ La querelle entre le gouvernement et les départements se poursuit à propos de la répartition financière des aides prévues pour l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA). Le gouvernement a ainsi fait savoir qu'une réforme législative devrait prochainement prévoir de faire dépendre les aides financières allouées aux départements de "la prise en compte des jeunes majeurs accompagnés ou le potentiel économique et financier des départements". En clair, les aides à l'accueil des jeunes migrants seraient subordonnées au respect de critères de "richesses" pour le moins flous. Une circulaire ministérielle devra prochainement préciser les conditions d'application de ce nouveau dispositif. "Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup", comme on dit à Lille.

ÉTUDES JEUNES DES VILLES ET JEUNES DES CHAMPS



© Pixabay

■ Moins ambitieux que leurs homologues des villes nos jeunes des campagnes ? C'est en tout cas ce que laisse clairement entendre la dernière étude de la Fondation Jean Jaurès sur les perspectives d'avenir de la jeunesse. Ainsi, dans les campagnes et les petites villes, seuls 50 % des jeunes déclarent souhaiter poursuivre des études "ambitieuses", contre 60 % dans les grandes villes et même 72 % chez les Franciliens. Vantards ! Parmi les freins invoqués par nos jeunes ruraux à l'idée d'étudier en ville, plus de la moitié d'entre eux considèrent que leurs parents ne pourraient pas suivre financièrement côté logement. "Penser que le numérique allait réduire les inégalités face à l'orientation était une illusion", conclut sans détour Jérémie Peltier, directeur des études à la fondation Jean-Jaurès. Si le numérique avait réponse à tout, cela se saurait depuis longtemps.

HAUTE FONCTION PUBLIQUE RAPPORT EN REPORT

■ On l'attendait pour la fin du mois de novembre, mais il faudra encore patienter deux bons mois au moins avant de connaître les conclusions du rapport de Frédéric Thiriez sur la réforme de la haute fonction publique. Il est vrai que nombre des volets sur lesquels est chargé de plancher l'ancien président de la Ligue de football professionnel risquent sans nul doute de faire grincer des dents dans les rangs de nombreux hauts fonctionnaires. À l'instar de la suppression de l'Ena, de la réforme de la gestion des carrières publiques ou encore de la modernisation des ressources humaines de la fonction publique d'État. S'il parvient non seulement à sortir, mais en outre à ne pas finir au fond du tiroir d'un énarque, voilà un rapport qui relèvera déjà de la prouesse sportive.

TRANSPORTS LIBERTÉ, ÉGALITÉ, MOBILITÉ ?



© Pixabay

■ Achevant sa course au parlement ces derniers jours, le projet de loi d'orientation des mobilités, répondant au doux acronyme de "Lom", prévoit notamment de muscler les politiques publiques en matière de transport en confiant le bébé aux collectivités locales. À commencer par les régions qui pourraient reprendre les petites lignes ferroviaires, dont on connaît l'état de vétusté désastreux. Mais aussi les communes et les intercommunalités qui pourraient pour leur part s'occuper des transports ruraux où les clients ne sont pas foule. Merci d'avoir pensé aux collectivités territoriales, comme si elles avaient besoin d'attendre l'État pour apporter des solutions concrètes aux besoins locaux. Sans compter que, sans grande surprise, la loi Lom ne prévoit aucune aide financière particulière pour accompagner la prise en charge de ces éventuelles futures compétences. En clair, "faites ce que vous voulez, vous avez le droit puisque c'est vous qui financerez". Toujours compliquée la question des droits de Lom.

TRANSPORTS PUBLICS EN ROUTE VERS LA GRATUITÉ ?

PAR CHRISTOPHE ROBERT

Défendue avec ferveur par certains, décriée par d'autres, la gratuité des transports publics constitue un sujet controversé depuis plusieurs années. Et si plusieurs communes ont franchi le pas avec succès, d'autres s'interrogent sur ses vertus réelles. Plus récemment, c'est une mission sénatoriale qui vient de jeter un nouveau pavé dans la mare en posant la question qui fâche : la gratuité dans les transports publics constitue-t-elle une "fausse bonne idée" ou au contraire une "révolution écologique et sociale des mobilités" ?

D'Issoudun à Chantilly en passant par Aubagne et, plus récemment, la Communauté d'agglomération de Niort et la Communauté urbaine de Dunkerque, elles sont aujourd'hui une trentaine de villes et intercommunalités

à avoir opté pour la gratuité de leurs transports collectifs. Parmi les pionnières en ce domaine, les villes de Colomiers (Haute-Garonne) et Compiègne (Oise) se sont même penchées sur la question dès les années 70. Points communs entre ces différentes collectivités ? Et bien précisément, il n'y en a pas. À part peut-être le fait qu'elles disposent plutôt de réseaux "légers" (bus) et non de modes de transport "lourds" tels que le tramway ou le métro. En réalité, le choix de la gratuité concerne aussi bien des territoires urbains que ruraux, administrés par des élus de tous bords. C'est dire si la question dépasse les clivages politiques et que le choix de la gratuité repose sur bien d'autres critères.

LE SÉNAT AU RAPPORT

Chargée de plancher sur les enjeux de la gratuité des transports collectifs, une mission sénatoriale menée par Michèle Vullien (Rhône) et Guillaume Gontard (Isère), a présenté son rapport le 26 septembre dernier. "Nous avons cherché à sortir des grandes déclarations de principe, et constaté que les expérimentations battent en brèche beaucoup d'idées reçues", a déclaré Guillaume Gontard lors de la présentation de ce rapport, soucieux de "dépassionner le débat" sur la question. Les travaux de cette mission, fruit de nombreux échanges avec l'ensemble des collectivités ayant choisi la gratuité mais aussi d'autres qui l'ont envisagée avant de se rétracter, concluent par un constat en demi-teinte. La mission parlementaire estime ainsi que "la gratuité totale des transports collectifs ne constitue ni une fausse ni une bonne idée en soi ; tout dépend dans quel but elle est mise en œuvre".

Parmi les motivations invoquées par les décideurs locaux ayant opté pour la gratuité des transports publics, quatre en particulier méritent d'être soulignées. Ainsi, à la préoccupation d'"optimiser le

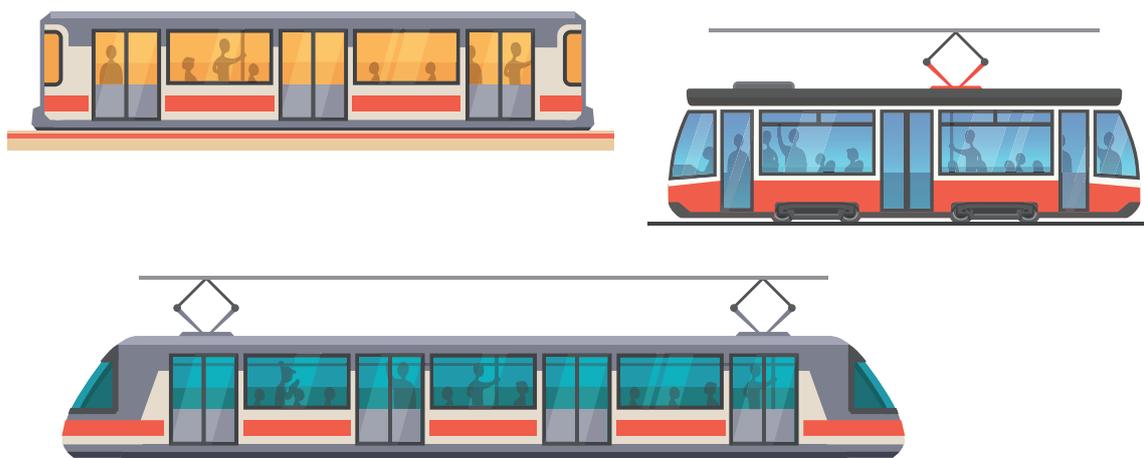
service" lorsque les véhicules sont sous-utilisés, s'ajoutent des motivations environnementales (réduire l'utilisation de la voiture individuelle) ou encore liées à l'aménagement du territoire (développer l'attractivité du centre-ville, par exemple). Figure surtout en bonne place la motivation sociale, ou plus précisément le souhait de favoriser le libre-accès de tous aux transports, en particulier à destination des personnes aux revenus

"Le choix de la gratuité concerne aussi bien des territoires urbains que ruraux"

modestes. "J'ai voulu rendre du pouvoir d'achat à la population", témoigne en ce sens Patrice Vergriete, maire de Dunkerque, soucieux de lutter contre "l'exclusion sociale" des personnes non motorisées. "Le transport en commun est un lieu de mixité sociale et de convivialité", considère l'édile. Un choix certes facilité par l'importance de la population dunkerquoise, où la billettique ne représentait que 1 % du budget global de l'agglomération. Résultat, depuis qu'elle est passée à la gratuité, la fréquentation des transports publics a progressé sur ce territoire de 80 % en semaine, tandis que le budget dépense-recette parvient aujourd'hui à l'équilibre, notamment grâce à l'augmentation du versement transport acquitté par les entreprises locales.

QUI DIT GRATUITÉ DIT COÛT

Bien évidemment, opter pour la gratuité des transports publics représente un coût pour la collectivité. Un coût qui peut être financé au travers des impôts locaux, mais surtout par le fameux "versement transport". Késaco ? Mis en place depuis près de 40 ans en France, cet impôt vise à faire participer les entreprises aux dépenses liées à la mobilité. Cette imposition, dont le taux est fixé par les autorités organisatrices de la mobilité (AOT),



© iStock

représente aujourd'hui une manne financière de plus de 7 milliards d'euros. Autant d'euros qui doivent être obligatoirement investis pour financer les dépenses d'investissement ou de fonctionnement des transports publics. Pour se faire une idée, la Cour des comptes évalue aujourd'hui à environ 60 % la part des recettes de transport directement liées au versement transport. Preuve que cette manne constitue bien le nerf de la guerre pour la gratuité, le tout récent projet de loi d'orientation

que cela pourrait impliquer sur l'emploi local. En somme, la gratuité oui, mais pas à n'importe quel prix. Toutes les communes et intercommunalités peuvent-elles cependant l'envisager ? Comme l'explique Michèle Vullien, présidente de la mission sénatoriale, "la gratuité totale est possible lorsque la demande est inférieure à l'offre de transports", une caractéristique commune à toutes les villes ou agglomérations qui l'ont mise en œuvre en France. "Dans la situation inverse, c'est-à-dire dans la très grande majorité des cas, la demande est supérieure à l'offre et la priorité est évidemment d'augmenter l'offre", constate la sénatrice. Selon Michèle Vullien, "pour mettre en œuvre la gratuité intégrale, il faudrait résoudre une équation financière forcément très difficile : perte de recettes et hausse des dépenses sans paupériser les autorités organisatrices de la mobilité". D'autres élus, à l'instar de

"J'ai voulu rendre du pouvoir d'achat à la population"

Patrice Vergriete,
maire de Dunkerque



des mobilités (LOM) en discussion au Parlement prévoit de subordonner à l'avenir la perception de cet impôt qui sera rebaptisé "versement mobilité" à la mise en place d'un service régulier de transport public de personnes.

Reste que sous couvert de financer la gratuité, il ne s'agit pas pour autant de fragiliser les entreprises, au risque de les inciter à se délocaliser vers d'autres territoires avec les conséquences dommageables

Gilbert Catal, président de la Communauté de communes de Cluses-Arves-Montagne, considère pour leur part que "Tout service doit être payant. C'est une question de principe". Une posture considérant que, dans l'esprit collectif, ce qui n'a pas de prix n'a pas de valeur. Raison pour laquelle l'intercommunalité savoyarde a mis un terme au réseau de transport gratuit initié par la commune de Cluses en 2008.

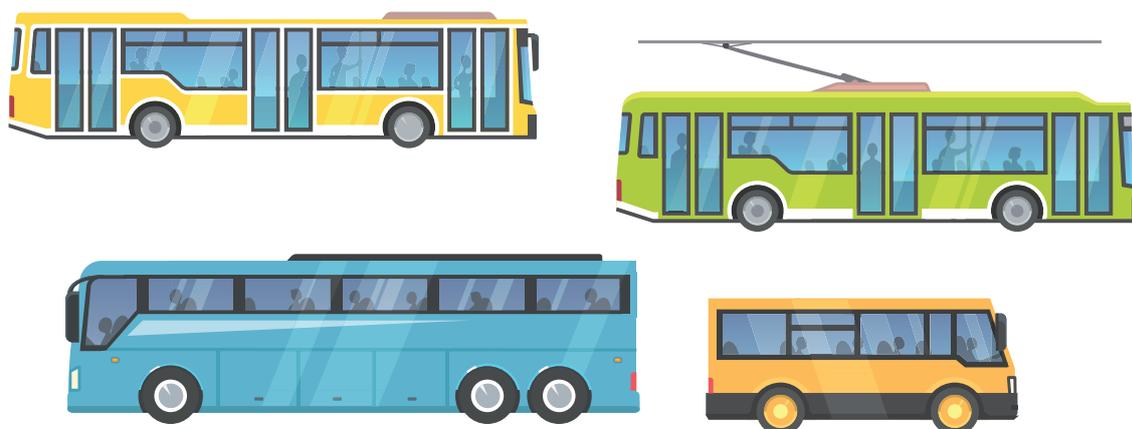
CES VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS QUI ONT CHOISI LA GRATUITÉ

Ville ou EPCI	Population (habitants)	Année de passage à la gratuité
CA du pays d'Aubagne (Bouches-du-Rhône)	107 000	2009
Bernay (Eure)	10 400	2017
CA de Castres-Mazamet (Tarn)	78 200	2008
Chantilly (Oise)	10 800	1992
Châteaudun (Eure-et-Loir)	13 100	2009
Châteauroux métropole (Indre)	73 100	2001
Agglomération de Compiègne (Oise)	81 800	1975
Crépy-en-Valois (Oise)	15 000	2011
Dinan Agglomération (Côtes d'Armor)	96 900	2018
CU de Dunkerque (Nord)	198 000	2018
Figeac (Lot)	9 800	2003
CA Gaillac-Graulhet (Tarn)	73 500	2014
CA Gap-Tallard-Durance (Hautes-Alpes)	49 400	2005
CC du pays d'Issoudun (Indre)	20 100	1989
Joigny (Yonne)	9 800	2011
Mayenne (Mayenne)	12 900	2000
CC Moselle-et-Madon (Meurthe-et-Moselle)	29 000	2007
CA du Niortais (Deux-Sèvres)	120 000	2017
Peronne (Somme)	7 700	2018
Pont-Sainte-Maxence (Oise)	12 500	2006
Noyon (Oise)	13 700	2018
Nyons (Drôme)	6 800	2010
Poher Communauté (Finistère)	15 600	2007
Porto-Vecchio (Corse-du-Sud)	11 800	2017
Saint-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique)	13 800	2008
Saint-Flour (Cantal)	6 500	2013
Senlis (Oise)	14 600	2000
CA du Grand Villeneuvois (Lot-et-Garonne)	48 400	2018
Vitré Communauté	80 400	2001

CA : communauté d'agglomération

CC : communauté de communes

CU : communauté urbaine



© iStock

DES USAGERS FINE BOUCHE ?

Si nul ne saurait aujourd'hui remettre en question les vertus de la gratuité des transports publics pour les publics les plus fragiles (jeunes, habitants éloignés de l'emploi, personnes âgées), il n'en demeure pas moins que l'idée d'une gratuité généralisée à l'ensemble des publics apparaît étrangement loin de fédérer l'ensemble des représentants des usagers des transports publics. À commencer par la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut) dont le président, Bruno Gazeau, s'affiche ouvertement "contre la gratuité totale et pour la gratuité pour ceux qui en ont besoin". "Parmi les motivations de ceux qui veulent la gratuité totale, explique Bruno Gazeau, sont le plus souvent cités l'accessibilité des transports à tous, le recul de la part modale de la voiture et l'amélioration de la circulation, la réduction de la pollution et de la congestion du trafic, la relance de l'activité commerciale des centres-villes. Nous pensons que tous ces objectifs, qui sont louables, peuvent être atteints sans en passer par la gratuité totale, en privilégiant notamment une tarification sociale

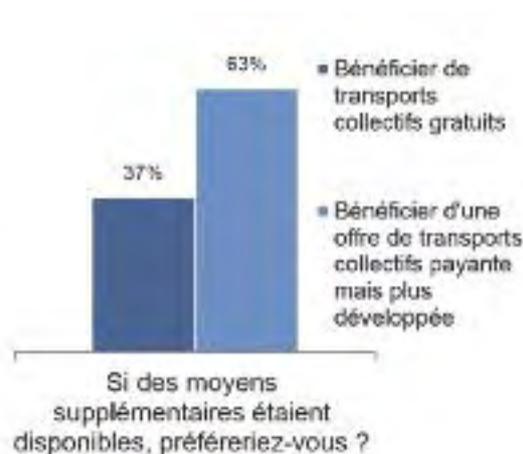
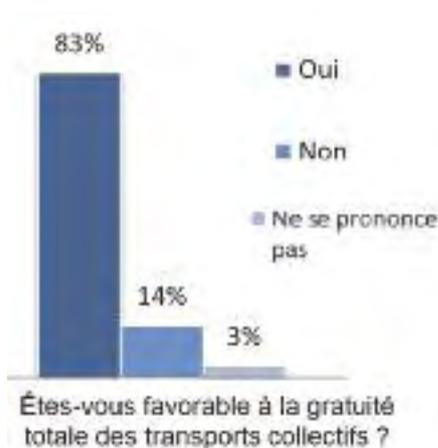
en direction de ceux qui en ont besoin, et en mettant l'accent sur la pédagogie afin d'inciter les usagers à prendre les transports collectifs". Mais surtout, la Fnaut pointe du doigt une autre réalité : dans les villes qui mettent en place la gratuité totale, les usagers qui abandonnent la voiture sont ceux qui ont les moyens de choisir. "Or ils ne le font que si le transport collectif s'avère plus rapide. Ce n'est donc pas une question de coût", analyse la fédération, pour qui "aucune étude ne prouve

"La gratuité totale est possible lorsque la demande est inférieure à l'offre de transports"

Michèle Vullien,
Sénatrice



le caractère massif du report modal consécutif de la gratuité". Une autre manière de souligner, qu'au-delà de la gratuité proprement dite, c'est une amélioration de l'offre de transport, même payante qu'attendrait prioritairement le public. "La priorité absolue est l'accès aux transports, pas l'accès gratuit", confirme en ce sens Charles-Éric Lemaignan, pré-



sident d'Orléans Métropole. Dans sa ville, plutôt que de baisser les prix ou envisager la gratuité, la collectivité a préféré investir dans une nouvelle ligne de tram. Un choix qui lui a permis d'enregistrer plus de 12 millions de voyageurs supplémentaires entre 2011 et 2018.

Si l'on écoute directement les usagers, ils sont plus de 80 % à appeler de leurs vœux la gratuité totale des transports publics. Mais si une priorité était à établir entre amélioration des transports payants existants et gratuité, près des deux-tiers (63 %) se déclarent en faveur de la première option (voir graphique ci-dessus).

TERMINUS : STATION RÉPUBLIQUE

En résumé, selon les détracteurs de la gratuité, il s'agirait d'abord de s'attacher à améliorer les dessertes et prévoir des fréquences plus élevées plutôt que de résumer le problème des transports publics à l'unique critère de leur coût pour l'utilisateur. Pourtant, tous ces objectifs ne sont pas contradictoires. Ils devraient même s'imposer comme étant complémentaires. À l'heure de la défense du droit à la mobilité, ne pourrait-on pas en effet poursuivre l'objectif de concilier amélioration des réseaux avec gratuité des transports publics ? Nourriture, logement et santé font déjà partie des besoins reconnus comme fondamentaux.

Auditionné dans le cadre des travaux de la mission sénatoriale, le philosophe Jean-Louis Sagot-Duvaurox a invité en ce sens à un changement de posture bien plus ambitieux. Selon lui, la

gratuité permet aussi de nourrir le lien social. "Nous savons, nous humains, que nous ne pouvons vivre sans espace public commun. Pour constituer la société, nous avons tous besoin d'un espace public. Celui-ci, qui a un coût, est d'accès gratuit", considère-t-il. En d'autres termes, proposer des services publics gratuits ne reviendrait nullement à nier leur coût pour la collectivité mais, au contraire, à considérer que leur libre accès serait indispensable au bon fonctionnement de la société. "Dans un bus gratuit, c'est l'égalité pour tous, le fils du notaire comme celui du chômeur. Il existe peu d'endroits qui offrent l'égalité parfaite. Cette question est liée à notre idée de la République. C'est un choix de société", analyse le philosophe. "De fait, la gratuité de l'école publique, instituée à la fin du XIX^e siècle, constituait un engagement fort de la République destiné à façonner des citoyens éclairés", reconnaissent les sénateurs dans leur rapport.

Nul doute que la question de la gratuité des transports publics mériterait de s'inviter dans les débats locaux à l'approche des prochaines élections municipales. Peut-être verrons-nous un jour gravé au fronton de nos mairies "Liberté, égalité, gratuité" ?

(1) Rapport "Gratuité des transports collectifs : fausse bonne idée ou révolution écologique et sociale des mobilités ?", Michèle Vullien, Guillaume Gontard, Sénat, 25 septembre 2019.

(2) Lire aussi "La gratuité des transports publics fait débat", Martine Kis, Maires de France, novembre 2019.

Comment lutter au quotidien contre la précarité énergétique ?

Lutter contre la précarité énergétique est un devoir quotidien que mènent les 300 experts solidarité du groupe EDF. Ils œuvrent, aux côtés des collectivités et partenaires sociaux, pour aider les foyers les plus démunis à trouver des solutions financières et techniques, afin de réduire leur facture énergétique. Une mission de service public qui a séduit Sandrine Boumazzaud, correspondante solidarité sur le territoire Limousin. Témoignage.

« Aider des personnes en difficulté à faire baisser leur facture énergétique est pour moi une grande source de satisfaction. L'utilité et la dimension humaine de ce métier lui confèrent une valeur particulière ». C'est avec un réel enthousiasme que Sandrine Boumazzaud décrit son métier de correspondante solidarité. Originaire de Limoges, elle a rejoint le groupe EDF en tant qu'agent d'accueil, il y a 20 ans. Elle a ensuite gravi les échelons, en passant notamment par le poste de conseillère clientèle, pour devenir correspondante solidarité en 2017. « J'ai été séduite par la mission de service public de ce poste. J'apprécie également la forte dimension relationnelle, car nous travaillons avec un grand nombre d'acteurs : les conseils départementaux, les travailleurs sociaux, les élus, les associations... et nous échangeons aussi directement avec les personnes en situation de précarité énergétique ».

Ses missions se répartissent en deux principaux volets. Le premier est centré sur le conseil et la formation des travailleurs sociaux. *« J'assure par exemple des formations autour du Portail d'Accès aux Services Solidarité (PASS) d'EDF. Cette plateforme en ligne sert à déposer les demandes d'aides, afin qu'un foyer bénéficie notamment de la trêve hivernale ou de délais de paiement supplémentaires ».*

Une sensibilisation « ludique »

La prévention auprès des particuliers constitue le deuxième grand volet des missions de Sandrine Boumazzaud. Lors d'ateliers, elle les sensibilise aux gestes du quotidien permettant de réduire la consommation énergétique. *« Je ne voulais pas être une maîtresse d'école face à des personnes en difficulté. Nous avons donc opté pour une sensibilisation sous forme d'un jeu interactif. Les participants répondent anonymement à des questions, avec une « capote » comme dans un jeu télévisé. Nous commentons ensuite ensemble les résultats ». Exemple de question : Quel est le temps nécessaire pour sécher une pièce : 1 heure, 30 minutes ou 5 minutes ? « La réponse est 5 minutes. Cela suffit à renouveler l'air sans trop faire baisser la température, et ainsi éviter un pic de chauffage pour récupérer des degrés ». Éteindre la lumière en sortant d'une pièce, faire tourner le lave-linge*



« Je suis fière de participer à cette lutte contre la précarité énergétique au sein du groupe EDF, qui est l'un des énergéticiens les plus impliqués sur le sujet »

à 30 degrés, baisser les volets dès que possible en soirée, sont autant d'autres conseils prodigués par Sandrine Boumazzaud pour contribuer aux économies d'énergie.

Le correspondant solidarité participe également à la politique locale en matière de lutte contre la précarité. Il siège aux réunions avec les élus, intervient dans les associations, les centres de formation des BTS en Économie Sociale et Familiale ou durant des événements locaux. *« C'est un métier très complet, que je compte bien continuer d'exercer. Je suis fière de participer à cette lutte*

contre la précarité énergétique au sein du groupe EDF, qui est l'un des énergéticiens les plus impliqués sur le sujet », conclut-elle. ■



www.edf.fr/collectivites
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

L'INVITÉ DU MOIS

JHON RACHID

**Star de YouTube qui
a grandi en foyer**

PROPOS RECUEILLIS PAR
KARINE SENHOR

**“ Avoir été placé
n’empêche pas
de s’en sortir,
c’est important
de le dire aussi ...
c’est ce que j’essaie
de faire avec
mon arme : le rire ”**





(Extrait du *Bulletin de la protection de l'enfance*
d'automne 2019)

Vidéaste, comédien et humoriste, John Rachid est une star d'Internet. Sa chaîne YouTube compte 1,4 million d'abonnés, 860 000 personnes le suivent sur Instagram et 345 000 sur Twitter. Ancien de l'Aide Sociale à l'Enfance, il a raconté son enfance en foyer dans une vidéo devenue virale. L'humoriste vient aussi de sortir une bande dessinée sur son histoire⁽¹⁾. Nous vous présentons ici un large extrait de son témoignage lors des 12^e Assises nationales de la protection de l'enfance en juillet dernier lors de la table ronde sur l'impact des médias.

Karine Senghor : Comment vous est venue l'envie de faire une vidéo, certes très drôle, mais si personnelle sur votre enfance en foyer ?

Jhon Rachid : "J'avais fait une vidéo sur les crises d'angoisse et j'avais eu pas mal de retours de gens qui faisaient des crises d'angoisse, ce qui m'avait touché... Je me suis dit : 'si j'ai autant de retours sur des crises d'angoisse, qu'est-ce que cela peut donner si je parle des foyers?' Je n'étais pas sûr que cela toucherait énormément de monde mais j'ai eu envie, avec une approche simplement bienveillante, de raconter un petit peu ma vie. Finalement j'ai eu un nombre de vues incroyables et un torrent de réactions...

K.S. : Tout en moquant parfois de manière assez piquante un certain nombre d'aspects de la vie en foyer, votre vidéo est bien-

veillante et constructive. Vous auriez pu faire rire en démolissant le système et faire du "buzz". Ce ne fut pas votre choix, pourquoi ?

J. R. : C'est certain, le négatif fait vendre. Plus on va être négatif, plus on va être mauvais, plus ça va faire parler. Et j'aurais pu, en effet, faire une vidéo sur les foyers en dénonçant les problèmes. Cela m'aurait sans nul doute permis d'être invité sur tous les plateaux. Mais la vérité c'est d'abord que, moi, je n'ai pas eu vraiment de problème en foyers, à part bien sûr le manque de mes parents et la solitude...

Et je pense qu'il est important d'avoir les deux sons de cloche : des témoignages comme ceux de Lyes Louffok qui alertent sur les dysfonctionnements et les souffrances mais aussi, pour contrebalancer cette vision, des témoignages positifs sur ce qui marche bien, les jeunes qui s'en sortent bien. Alors, oui,

c'est vrai, j'ai des potes qui étaient au foyer et qui vont finir en prison ou sont SDF. Mais j'ai aussi d'autres exemples d'amis qui étaient au foyer et sont chefs d'entreprises, qui travaillent, qui ont réussi leur vie. Au foyer, il y a un peu de tout, c'est comme dans la vie. Si on focalise sur le mauvais, on donne une image biaisée de la réalité, ce n'est bon pour personne.

K.S. : Vous montrez très attaché à valoriser le travail des éducateurs, pourquoi ?

J. R. : J'ai un grand respect pour ce métier. Le métier d'éducateur est très prenant en temps et en émotions avec des gens qui s'occupent H 24 d'enfants au détriment, parfois, de leur propre famille. Dans tous les corps de métiers il y a des tordus, et bien sûr il faut lutter contre cela. Mais quand médiatiquement on ne voit que du négatif ça laisse croire que la protection de l'enfance ce ne sont que de sales histoires. Parfois je me mets à la place des éducateurs qui font bien leur travail et qui voient à la télé ces reportages trash et qui se disent "bon bah maintenant médiatiquement et pour tout le monde être éducateur c'est être un tordu qui fait des choses horribles". À quoi peuvent-ils se raccrocher, si on ne passe pas un autre message ?

Mon parcours a plutôt marché. Et si ce n'est pas forcément grâce au foyer que je m'en suis sorti par la suite - car je me suis aussi un peu démerdé - en tout cas j'ai découvert énormément de choses que je n'aurais pas connues autrement. Cela m'a apporté beaucoup de choses, ne serait-ce que cultu-

rellement. J'avais un éducateur, Gamal, qui me parlait de l'Odyssée d'Homère et de nombreux livres et c'est ainsi que je lisais tout le temps grâce à lui. Et tous les autres éducateurs m'ont apporté quelque chose et j'ai la chance de continuer à garder le contact avec ces gens qui m'ont fait grandir.

Donc, médiatiquement si on pouvait dire ça aussi, ce serait bien. En tout cas c'est ce que j'essaie de faire en me servant de mon art et du rire. Parvenir à faire rire les gens sur un sujet aussi dur, je

“ Il faut sortir des caricatures ou des préjugés qui collent aux enfants de l'ASE. ”

trouve qu'il n'y a pas d'arme plus forte que ça. J'ai la chance d'avoir une communauté qui me suit, la vidéo a fait plus d'un million de vues. J'ai aussi la chance d'avoir des amis médiatiques comme Norman (N.D.L.R une très grande star des YouTube) qu'on a pu voir dans la vidéo dans le rôle de l'éducateur, ce qui a contribué à faire rayonner la vidéo.

K.S. : En quoi votre vidéo et votre B-D. peuvent-elles aider les jeunes actuellement en foyers ?

J. R. : Comme je le disais, mon parcours a plutôt bien marché, mais cela n'empêche pas que c'était

parfois dur. Chaque fois que le juge me disait que je repartais pour une année, je pleurais. Et je me rappelle très bien que, notamment dans ces moments là, j'aurais bien aimé me raccrocher à une star, une personne connue qui aurait parlé des foyers, de ce que je vivais... Il y avait juste une phrase du rappeur Shurik'n qui disait dans une musique "avant de grimacer devant ta purée pense à ceux qui vivent en foyer". Je me raccrochais à cette phrase en me disant : "c'est bon ils parlent de moi là", mais je n'avais personne d'autre à qui en parler.

Après la vidéo, j'ai reçu des milliers de messages d'enfants placés à travers lesquels j'ai compris que c'était important pour eux de se dire que Jhon Rachid aussi avait été placé, comme eux. Et qu'avoir été placé ne t'empêche pas de t'en sortir, de suivre tes rêves etc...

Dans la bande dessinée on retrouve ce que je raconte dans la vidéo mais de façon beaucoup plus détaillée: les éducateurs, les amis, ce qui se passait au foyer, les activités, les retours le week-end à la maison, les vacances, les joies, la solitude, les conneries... Moi qui lisais beaucoup en foyer j'aurais eu cet objet, cette BD, je me serais dit : "c'est bon, continue ta route, il y en a qui y arrivent et tu peux t'en sortir".

Enfin, après la vidéo j'ai aussi reçu des messages d'enfants qui n'ont pas grandi au foyer et qui me disaient "c'est comme ça les foyers ? ok, d'accord...". Voilà on fait comprendre des choses aux autres et c'est utile pour sortir des caricatures ou des préjugés qui collent aux enfants de l'ASE.

(1) "Comme on peut", édition Michel Lafon. Dessins de Leni Malki 280, pages 24,95€.

CONFÉRENCE THÉORIQUE ET PRATIQUE

organisée par

l'École de la Protection de l'Enfance et L'Action Sociale

Société organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance

MARDI 14 JANVIER 2020

MAISON DE LA CHIMIE, PARIS

DÉLAISSEMENT PARENTAL

CHANGER LES POSTURES, AMÉLIORER LES PRATIQUES

**Demandez vite votre
inscription à votre service
formation / RH qui prépare
actuellement son
Plan de formation 2020 !**

MATINEE : MIEUX APPRÉHENDER LA NOTION DE DÉLAISSEMENT... EN PARTANT DE L'ENFANT

- Pourquoi mieux reconnaître les situations de délaissement parental ?
- Besoins fondamentaux de l'enfant : un nouveau paradigme.
- Comparaisons internationales. Quels enseignements ?
- Neurosciences et théories de l'attachement : quelle combinaison ?

APRÈS-MIDI : FAIRE ÉVOLUER LE STATUT DE L'ENFANT : SUR QUELLES BASES, AVEC QUELS OUTILS ?

- Maîtriser les fondements juridiques : déclaration de délaissement parental, autorité parentale, conséquences juridiques pour l'enfant...
- Rechercher le statut le plus protecteur pour l'enfant : une mission nouvelle pour les services de l'ASE. Potentialités de l'évaluation pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle.
- Difficultés pratiques et questionnements éthiques du magistrat.
- Les principaux éléments de repères pour l'évaluation d'une situation de délaissement parental dans les tous premiers âges de l'enfant.

En présence des meilleurs experts juridiques et cliniques, de formateurs et professionnels de terrain expérimentés : Marie-Paule Martin-Blachais, Anne Raynaud-Postel, Philippe Fabry, Elsa Kéravel, Anne-Marie Dolo, Laurence Begon-Bordreuil, Philippe Liébert, Geneviève Avenard, ... **et plusieurs jeunes sortant de l'ASE pour apporter également leur regard.**

Deux temps d'une heure chacun seront réservés aux questions de la salle en direction des intervenants.

**Tarif : 260 € nets
Formation éligible
à la prise en charge
éventuelle par
votre OPCA**

Tous les intervenants sont confirmés.



POUR TÉLÉCHARGER LE PROGRAMME ET LE BULLETIN D'INSCRIPTION :
www.ecoleprotectionenfance.com ou www.lebpe.fr

RENSEIGNEMENTS : Tel : 01 53 10 24 10 ou victor.caymaris@ecoleprotectionenfance.com

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

ARRONDI CULTUREL

Les clients des magasins Cultura peuvent désormais choisir de faire "l'arrondi solidaire" au profit de l'association Lire et Faire Lire. L'arrondi solidaire est un micro don facile à faire puisqu'ils'agit d'offrir la possibilité d'arrondir leur paiement à l'euro supérieur lors d'un passage en caisse. Ainsi, un livre vendu 15,60 € sera facturé 16 € et les 40 centimes de plus iront directement sur le compte de Lire et Faire Lire. Rappelons que cette association, qui compte 20 000 bénévoles, a pour objectif de partager avec les enfants le plaisir de la lecture à travers des séances de lecture à voix haute organisées toute l'année et dans tout le pays à destination des moins de 12 ans.

NUIT DE LA PHILANTHROPIE

La seconde "Nuit de la Philanthropie de l'Armée du Salut" se tiendra le 9 décembre au Théâtre de la Madeleine à Paris. Cette soirée vise à trouver des financements pour des projets socialement innovants, au service des plus fragiles. Le "comité des ambassadeurs", présidé par Louis Gallois, président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, a retenu 10 projets qui seront présentés sur scène par dix acteurs de l'organisation protestante. L'an passé, la première édition avait permis de récolter plus de 250 000 €.

PRÉCARISATION EN HAUSSE DANS LE PARC SOCIAL

Lors du 80^e congrès de l'Union sociale pour l'habitat Jean-Claude Driant, professeur à l'école d'urbanisme de Paris, a présenté quelques chiffres forts concernant le parc locatif social. Celui-ci se caractérise par des locataires de plus en plus pauvres, plus souvent seuls mais aussi plus âgés qu'autrefois. Ainsi, la baisse du revenu moyen des locataires entrants est de 10 % (en euros constants) entre 1984 et 2013. 57% sont des personnes isolées ou des familles monoparentales contre 40 % vingt ans plus tôt. Enfin, 30% de locataires sont âgés de 50 ans à 64 ans et 22 % de 65 ans et plus. Une situation qui fait dire à certains observateurs que les HLM seront les Ehpad de demain.

Détenus hors les murs

Fin octobre, un groupe de détenus a joué six représentations théâtrales du *Marius* de Pagnol dans l'ancienne prison des Baumettes, à Marseille. La scène avait été installée dans un atelier de travail de l'ex-établissement pénitentiaire. Les spectateurs étaient constitués des familles de détenus, de professionnels du théâtre, de membres de l'administration pénitentiaire, mais aussi du "grand public". Ce projet est le fruit d'une collaboration entamée il y a cinq ans avec le metteur en scène, Joël Pommerat. À l'origine, un détenu de la maison d'arrêt d'Arles, Jean Ruimi, qui a commencé à écrire un texte et a demandé à la direction de sa maison d'arrêt de créer un atelier théâtre. C'est finalement sur une version revisitée de la pièce de Pagnol que les détenus ont travaillé. Revisitée car, explique Joël Pommerat, "il y a dans *Marius* une forme de légèreté qu'il m'a semblé nécessaire d'évacuer. Quand on travaille en prison, on a à cœur de rendre compte d'une forme de violence qui empreint la vie des personnes qui y vivent". La pièce fut jouée en 2017 à la maison d'arrêt d'Arles mais de manière confidentielle ; c'était donc la première fois qu'elle était présentée hors les murs. Christine Charbonnier, ancienne directrice de la prison d'Arles, aujourd'hui salariée de la Direction interrégionale des services pénitentiaires à Marseille, explique que "la détention et la répression ne sont pas les seuls moyens pour transformer un homme". Grâce au théâtre, ajoute-t-elle, "des détenus subissant des hallucinations ont pu arrêter les traitements médicamenteux. Mais surtout, ils apprennent à contrôler émotion et impulsivité".



© C. Lobeau

Un incubateur... révolutionnaire ?

Le Pôle Université Paris Nanterre s'est récemment doté d'une structure baptisée I-Engage dédiée à l'accompagnement à la création d'entreprises exclusivement tournées vers l'économie sociale et solidaire. Car dans la Fac où s'alluma le feu de Mai 68, il n'était pas question de faire du simple business. "Nous voulons accompagner les étudiants qui ont envie d'un modèle différent, qui cherchent du sens dans leurs études", explique dans *Le Monde*, Khanh-hung Tran, chargé de mission à la direction de l'entrepreneuriat de l'université. L'an passé, une dizaine de projets ont été sélectionnés. Parmi ceux-ci, CityTRI une application mobile et des capteurs installés sur les bacs de tri pour aider les collectivités à gérer et réduire les déchets, Kawabonga qui fabrique et loue des machines à café éco-responsables en valorisant le marc de café ou encore Otonomy qui crée des outils pour aider les personnes en difficulté mentale à régler leurs achats en espèces. i-engage.mystrikingly.com



© I-Engage

CHINE ET RUSSIE JETTENT UN FROID

Le 2 novembre, la Chine et la Russie ont bloqué une proposition visant à créer de vastes sanctuaires marins autour de l'Antarctique. Ce projet de réserves est particulièrement porté par l'Australie et la France. Il avait été présenté lors de la réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marine de l'Antarctique, organisme qui rassemble 25 pays plus l'Union Européenne. Cela fait huit ans que son adoption est bloquée par les Russes et les Chinois qui craignent des conséquences pour les droits de pêche en Antarctique.

VERTE CAMPAGNE... ÉLECTORALE

L'écologie s'est imposée comme un thème central lors du dernier Congrès des maires. Et, dans les allées du Salon des maires (qui réunit les acteurs de la commande publique), nombreux étaient les exposants vantant leurs solutions techniques sur la mobilité, l'alimentation collective responsable, les écoquartiers, le parc éolien, etc. Le sujet sera central lors de prochaines municipales même si de nombreux maires ont depuis longtemps inscrit leur commune dans la transition écologique. C'est là une demande de la population qui va de pair avec "celle de la participation citoyenne, note Philippe Laurent, premier édile de Sceaux. Mais le maire qui n'a rien fait avant et se réveille maintenant aura du mal à avoir une crédibilité".

1 ALIMENT SUR 7 À LA POUBELLE

820 millions de personnes ne mangent pas à leur faim dans le monde. Pourtant, 13,8 % de la nourriture sont jetés avant même d'atteindre les étals des commerces. C'est ce que vient de révéler la FAO (Agence mondiale pour l'alimentation des Nations Unies). En cause, principalement le stockage des fruits et légumes et leur transport. C'est en Asie centrale et du sud qu'il y a le plus de pertes, avec plus de 20 %. En France selon l'Ademe, le cumul des pertes (avant la vente) et le gaspillage alimentaires représentent dix millions de tonnes de nourriture par an.

Écologie participative en Seine-Saint-Denis

Le département de Seine-Saint-Denis lance son premier budget participatif dédié aux enjeux écologiques. Ce budget sera doté d'une enveloppe de 100 000 euros par canton (il existe 21 cantons en Seine-Saint-Denis) et de 500 000 € pour les projets à l'échelle départementale. Tous les habitants de 11 ans ou plus pourront participer, du dépôt de projet jusqu'à la phase de vote. Chaque votant pourra choisir ses 3 projets préférés au sein de son canton d'habitation et 3 projets d'envergure départementale. La plateforme de dépôt des projets ouvrira en avril 2020, des ateliers participatifs seront mis en place jusqu'à juin, pour un vote sur les projets retenus en octobre. "Dans le département le plus pauvre et le plus jeune de France, c'est un défi démocratique important, commente Stéphane Troussel, président de la collectivité locale. En incitant les habitant(e)s à déposer et à plébisciter des projets qui font la part belle à la transition écologique, c'est aussi la démonstration encore une fois que le département de Seine-Saint-Denis a son mot à dire sur les grands enjeux d'avenir !"



© Pixabay

En route vers l'économie décarbonnée

Le conseil départemental de l'Hérault vient d'inaugurer, à Olonzac, le bâtiment de ses services routes, forestiers et pompiers qui a pour particularité d'être chauffé... par son parking ! Le secret ? Un procédé innovant et unique en France mis au point par le groupe Eurovia qui permet de chauffer un bâtiment l'hiver grâce à la chaleur dégagée l'été par le bitume. En belle saison, l'enrobé des routes peut atteindre les 60 degrés Celsius en surface, et 40 degrés sur les 10 premiers centimètres. Le principe du "Power Road" est de capter l'énergie solaire thermique du bitume et l'emmagasiner sous forme de calories dans le sous-sol par le biais de sondes géothermiques profondes. À Olonzac, les tubes capteurs ont été installés sur 400 m² du parking. Suffisant pour faire des nouveaux locaux (1 300 m², dont 720 de bureaux), un bâtiment à énergie positive. Ce procédé fera l'objet d'une évaluation pendant deux ans. Une réduction de 6 tonnes par an des émissions de CO₂ est



© Eurovia Vinci Power Road

attendue par rapport à une chaudière conventionnelle au gaz. "Si ce chantier expérimental s'avère concluant, la technique pourrait se généraliser", explique le département. L'énergie produite qui peut aussi être utilisée pour déneiger les voiries, contribuera à résorber les îlots de chaleur urbains grâce au captage de chaleur en surface. Une nouvelle étape dans la transition vers une économie décarbonnée !"



© DR

QUEBEC

"TEST DES VALEURS" POUR IMMIGRER

Dans quelques semaines, tout ressortissant désireux de s'installer au Québec devra montrer patte blanche en se soumettant à un nouveau "test des valeurs" mis en place par le Ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette (photo). Ce test, destiné à vérifier l'adhésion des candidats à l'immigration aux "valeurs démocratiques québécoises", s'effectuera en ligne et pourra donner lieu si besoin à un cours d'apprentissage spécifique d'une durée de 24 heures. Outre-Atlantique, certains universitaires doutent déjà de l'efficacité d'une telle mesure. "Ramener les valeurs de la société québécoise au rang d'une connaissance à acquérir les instrumentalise et les fragilise dans leur capacité à faire autorité", commente Thomas Maxwell, chercheur au Département de communication sociale et publique de l'Université du Québec.

PAYS-BAS EN QUÊTE DE MAIN D'ŒUVRE

Avec un taux de chômage dépassant à peine les 3 %, les Pays-Bas peinent aujourd'hui à recruter dans de nombreux secteurs d'activité. Qu'il s'agisse du commerce, des services aux entreprises, de la santé, de l'enseignement ou encore des transports, difficile pour les employeurs néerlandais de trouver des candidats disponibles dans le pays où le nombre d'offres d'emploi a été multiplié par trois depuis 2013. Bonne nouvelle, dans le même temps, les créations de postes ont progressé de près de 10 % ces dernières années. Résultat, les employeurs néerlandais demandent aujourd'hui que soient revues à la baisse les exigences pour permettre aux étrangers de venir travailler dans le pays.

MAROC VERS LA VILLE DE DEMAIN



Le 29 octobre, Casablanca accueillait les nouvelles start-up marocaines dans le cadre du forum "Futur.e.s in Africa".

L'occasion pour les jeunes pousses du Royaume de présenter leur savoir-faire et leurs projets concrets pour inventer la ville de demain. À l'instar des nouvelles entreprises de covoiturage, des fabricants de véhicules destinés au grand public fonctionnant à l'énergie solaire ou encore des sociétés développant de nouvelles formes de tri sélectif. Mais pas

de doute, c'est bien le recyclage qui constitue

l'un des principaux enjeux des villes du continent africain de demain qui devrait compter 900 millions d'habitants urbains de plus à l'horizon 2050. L'occasion surtout d'entrevoir de nouvelles voies prometteuses en matière de développement économique durable à quelques mois du 28^e sommet "Afrique-France qui se tiendra à Bordeaux du 4 au 6 juin 2020 sur le thème de la ville durable.



© Christophe Robert

LIBAN

LES RAISONS DE LA COLÈRE

En annonçant un projet de taxe sur les applications de téléphonie gratuite, le gouvernement libanais ne s'attendait certainement pas à un tel soulèvement populaire. S'il s'agit là sans doute de la goutte de trop qui a fait déborder le vase, il faut savoir que, depuis plusieurs années déjà, le coût des télécommunications au Liban, où le pouvoir d'achat est de 44 % moins élevé qu'en France, figure parmi l'un des plus élevés du monde arabe. Résultat, la plupart des Libanais se sont tournés vers des applications de téléphonie gratuite disponibles via le Web et des applications du type WhatsApp ou Viber. Explications : à défaut d'impôts locaux comparables à ceux que nous connaissons en France, c'est la taxation des activités de téléphonie, perçue par l'Etat, qui permet en grande partie d'alimenter les ressources des collectivités locales libanaises. Mais si le projet de taxation de ces applications a finalement été enterré, il pose cependant encore la question du financement des projets locaux qui n'aspirent qu'à être développés au service de la population, au plus près d'habitants en quête d'économies. La quadrature du cercle.

MONDE LE PIÈGE DE LA DETTE

Dépassant aujourd'hui les 7 800 milliards de dollars, l'endettement des pays en voie de développement a augmenté de + 5,3 % l'année dernière. Plus inquiétant, un examen à la loupe fait apparaître que, pour les 76 pays les plus pauvres de la planète, le niveau d'endettement a plus que doublé en l'espace de 10 ans. Or, les capitaux injectés seraient loin de prioritairement profiter à l'investissement productif (machines-outils, nouvelles usines...) mais plutôt au rachat de petites entreprises locales par les plus grandes. De quoi inquiéter la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Cnuced). "La dette n'est plus un instrument financier de long terme servant la croissance des pays en développement mais un actif financier risqué soumis aux intérêts à court terme des créanciers", alerte en ce sens Rachid Bouhia, économiste à la Cnuced.

MALI LA GUERRE DU PLASTIQUE

L'heure est à la mobilisation contre la pollution liée aux déchets plastiques au Mali. Depuis quelques mois, de nouveaux kiosques de dépôts des sacs plastiques voient en effet le jour à Bamako, à l'initiative de la Fondation Santé-Environnement fidèle à sa devise "Ensemble préservons l'héritage commun". Concrètement, l'idée consiste à racheter chaque kilo de sacs plastiques à hauteur de 200 francs CFA (soit 30 centimes d'euros) afin d'inciter les habitants à contribuer à la lutte contre la pollution plastique qui hante les rues de la capitale. Et l'association souhaite désormais aller plus loin encore dans sa démarche en recyclant les sacs récoltés en briques de plastique qui viendront paver les routes en terre de Bamako.



© DR

VILLES AMIES DES AÎNÉS

LA CNAV S'ENGAGE

Faire de nos territoires de vie des lieux où il fait bon vieillir : c'est le défi que porte depuis 2005 la démarche Villes amies des aînés. Une ambition à laquelle la Caisse nationale d'assurance vieillesse ne pouvait rester insensible. Elle a signé en 2018 une convention de partenariat avec le Réseau francophone des Villes amies des aînés, qui vient d'être renouvelée.

PAR GARANCE CHESNÉ



“C’était un événement pour les membres de l’assemblée des séniors de monter avec nous à Paris recevoir le prix Villes amies des aînés !”, Denis Lefebvre, vice-président de la Communauté de commune du Pays de Mormal, dans l’Avesnois, ne cache pas sa fierté. En septembre dernier, le Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) a récompensé, en partenariat avec la Caisse nationale d’assurance vieillesse, la démarche participative engagée par son intercommunalité, du prix participation citoyenne et emploi. Une première pour une intercommunalité ! “Être reconnu par ceux qui portent aujourd’hui le concept, c’est très valorisant et ça nous conforte auprès de nos partenaires, pour continuer d’engager des actions ambitieuses avec nos aînés afin qu’ils vieillissent bien sur leur territoire.”

LES AÎNÉS AU CŒUR DE LA DÉMARCHÉ

La démarche villes amies des aînés (Vada) est née en juin 2005, lors du Congrès mondial de gérontologie et de gériatrie à Rio de Janeiro, au Brésil. Avec pour objectif de créer un réseau international de villes engagées dans l’amélioration du bien-être de leurs habitants âgés. L’originalité de la démarche est de s’appuyer sur l’expérience de ces derniers pour construire avec eux, et en partenariat avec les acteurs du territoire, des réponses transversales à toutes les politiques municipales. Portée par l’Organisation mondiale de la santé, la démarche est relayée en France par le Réseau francophone des villes amies des aînés, qui regroupe aujourd’hui



145 communes et intercommunalités, principalement françaises mais aussi belges et suisses. “À ces acteurs locaux, qui sont de tailles très diverses, nous proposons une méthodologie, des outils, de l’information, de la formation pour faire vivre la dynamique Vada”, explique Angélique Giacomini, Déléguée générale adjointe de RFVAA, “Nous sommes là également pour donner de la visibilité aux actions les plus innovantes et pour servir de relais auprès des instances nationales dont les décisions ont un impact sur la qualité de vie des personnes âgées. La Caisse nationale d’assurance vieillesse fait donc partie de nos interlocuteurs naturels.” Une proximité que confirme Mylène Tanda, chargée de mission à la Direction nationale

de l'action sociale de la Cnav : "Nous partageons avec RFVAA des enjeux communs autour de la prévention et de l'anticipation de la perte d'autonomie, autour de l'adaptation du territoire au vieillissement, mais aussi autour de la lutte contre l'âgisme et de la valorisation de la place des retraités. La démarche Vada peut constituer un véritable levier pour déployer nos politiques d'action sociale. De même, la présence des Caisses d'assurance retraite et de sécurité au travail (Carsat) sur les territoires, peut favoriser la mise en réseau et la dynamique partenariale propre à la démarche".

PARTAGER OUTILS ET AMBITIONS

Depuis 2018, la Cnav et RFVAA ont donc signé une convention de partenariat. Dans un premier temps, le soutien de la Cnav a permis de développer et structurer le réseau, en contribuant à la publication d'un Guide à destination des villes désireuses de s'engager dans la démarche ou en apportant son concours à l'organisation du prix Vada, qui valorise les démarches les plus exemplaires. Autre axe fort de cette convention, les actions de formation proposées par RFVAA à destination des élus et des techniciens qui portent en binôme la démarche sur leur commune. Cinq journées ont ainsi été organisées dans des villes adhérentes pour faire découvrir la démarche, former au diagnostic territorial ou à la conduite participative du projet. Pour Carlyne Berthot, doctorante en sociologie et chargée de mission auprès de la ville de Grenoble, "ces temps de formation sont indispensables, même si le RFVAA a développé des outils pédagogiques pour les adhérents. C'est l'occasion de confronter les expériences des uns et des autres, d'expérimenter des méthodes de travail lors de mises en situation, de glaner des arguments pour porter localement le projet. Et la présence des élus est une véritable richesse. On apprend à connaître nos enjeux réciproques ce qui permet ensuite d'avancer plus vite".

Ces journées sont aussi l'occasion pour les Carsat, souvent identifiées uniquement comme caisses de retraite, de venir présenter leur politique d'action sociale, de partager des ressources, à l'exemple des Observatoires des fragilités qui peuvent alimenter le portrait de territoire ou de faire connaître les actions de prévention qu'elles

La longévité en question

Les septièmes rencontres de RFVAA se dérouleront le 3 décembre prochain à Nantes, sur le thème Territoire et Longévité. L'occasion de bousculer les idées reçues en considérant le vieillissement de la population comme une force plutôt qu'un handicap pour les territoires. Des pistes pour relever ce défi seront proposées et des villes engagées dans la démarche Vada viendront témoigner de leur dynamisme, au travers de la thématique des aidants ou du logement. Un temps sera également consacré à la co-construction du futur label.

Plus d'informations sur www.villesamiesdesaines-rf.fr

soutiennent. Une mise en réseau essentielle à l'élaboration de futurs partenariats.

ECLAT ET VADA, MÊME COMBAT

Si la nouvelle convention, signée récemment, reprend les grands axes de la première (formation, organisation de colloques, soutien au prix Vada), la Cnav souhaite aujourd'hui accompagner la RFVAA dans la création d'un label. "Pour l'instant, rien ne vient valider ni valoriser le travail des communes qui se lancent dans l'aventure en respectant la démarche, regrette Angélique Giacomini. Nous voulons donc établir des critères objectifs pour chaque étape, du portrait de territoire à la mise en œuvre du plan d'action. La CNAV nous soutient notamment dans l'analyse des démarches Vada déjà engagées en France et des diagnostics de territoires déjà réalisés". Ce soutien semble d'autant plus légitime à la Cnav, qu'elle-même a initié, à titre expérimentale, une démarche très proche dans sa méthodologie et ses objectifs de celle de Villes amies des aînés, la démarche Éclat, Engagement commun pour le logement et l'autonomie sur les territoires (voir *Le Jas* n°231). "Éclat a été lancé avant notre premier conventionnement avec RFVAA, rappelle Mylène Tanda, mais aujourd'hui, il nous semble logique de capitaliser sur nos expériences réciproques et de renforcer les passerelles entre Éclat et la démarche Ville amies des aînées". Sans attendre le futur label, du côté du Pays de Mornal et de Grenoble, c'est toute une population qui continue à se mobiliser pour faire avancer la cause des âgées. Chacune des communautés vient de lancer son second plan d'action, preuve d'une dynamique bien vivante. ■



COUP DE POUCE AUX AIDANTS

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

Un Français sur six aide l'un de ses proches à accomplir les gestes du quotidien. Un engagement essentiel mais qui a longtemps été invisible. Pour aider les aidants, le gouvernement vient d'annoncer une stratégie nationale ambitieuse mais incomplète.

Émilie a deux vies à “1 000 kilomètres l'une de l'autre”, soupire-t-elle. Depuis trois ans, cette cadre dans la communication âgée de 40 ans, fait l'aller-retour entre Paris et Perpignan tous les 15 jours. Elle part s'occuper de son père victime d'un accident de vélo qui l'a rendu tétraplégique. “Ça a été d'une violence absolue, raconte Émilie⁽¹⁾. Il était dynamique, faisait du sport, la cuisine et maintenant il ne peut plus rien faire. Il n'a plus que ses deux filles et sa maison”. Émilie doit gérer les documents administratifs, les rendez-vous

médicaux, l'entretien de la maison, les courses, la banque, les aides à domicile qui se succèdent au chevet de son père... Son patron conciliant lui permet de télétravailler. “Je ne suis pas moins performante, mais je m'épuise pour que mon travail ne s'en ressente pas. D'un côté comme de l'autre, j'ai l'impression de ne jamais en faire assez”. Comme Émilie, un Français sur six s'occupe d'un conjoint âgé dépendant, d'un adulte handicapé, ou d'un proche victime d'une maladie orpheline... (voir encadré). Pourtant beaucoup de ceux qu'on appelle les “proches aidants” ignorent ou méconnaissent ce qualificatif. 54 % des aidants n'ont

pas conscience de leur rôle⁽²⁾. Leur engagement crucial pour ceux qu'ils aident à accomplir les gestes du quotidien est, pour eux, dévoreur de temps, d'énergie et pesant en charge mentale... Certains sont contraints d'arrêter de travailler pour pouvoir assumer des tâches qui peuvent les mener à de l'isolement social et l'épuisement.

UNE STRATÉGIE QUI BALAYE LARGE

Comment aider les aidants ? Voilà en substance la question à laquelle entend répondre le gouvernement avec sa *Stratégie nationale pour les aidants* présentée le 23 octobre à l'issue de plusieurs mois d'échanges avec les aidants eux-mêmes et leurs associations représentatives. Cette stratégie balaye un large spectre des attentes, telles que les besoins de reconnaissance, d'accompagnement, de formation, d'aide ou encore de répit. Le plan compte 17 mesures dont la majorité entrera en vigueur en 2020 et vise six objectifs prioritaires : rompre l'isolement des Proches Aidants, ouvrir de nouveaux droits sociaux, permettre aux aidants de concilier vie professionnelle et rôle d'aidants, accroître et diversifier les solutions de répit, agir pour leur santé et épauler les "Jeunes aidants" (moins de 25 ans). Ces derniers, selon l'association Jeunes aidants ensemble (Jade), seraient de 500 000 à plus d'1 million.

Le gouvernement promet de consacrer 400 millions d'euros à sa stratégie sur 3 ans, dont 10 pour le renforcement et la diversification des solutions de répit. La mesure phare consiste à indemniser les congés pris par les aidants pour assister leurs proches. Cette aide financière sera de 43 € par jour pour un couple et de 52 € pour une personne isolée (montant équivalent à l'allocation journalière de présence parentale destinée aux enfants gravement malade ou handicapé). Ce "Congé proche aidant", sera versé par les caisses d'allocations familiales et les caisses de la mutualité sociale. Il sera limité à trois mois, fractionnables, sur l'ensemble d'une carrière. Enfin, il pourra, avec l'accord de l'employeur, s'ajouter à une période d'activité à temps partiel et être pris dès l'arrivée dans l'entreprise.

Parmi les autres mesures annoncées, la création d'un numéro de téléphone national d'information, le doublement des "solutions de répit" d'ici 2022, notamment avec le développement de l'accueil temporaire des personnes aidées, la généralisation

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS EN BREF

Créée en 2003, elle soutient les proches aidants sans distinction liées à l'âge ou à la pathologie de la personne accompagnée.

Elle propose :

■ **L'animation des "Cafés des aidants" lieux, des temps et espaces d'information pour échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre convivial.**

■ **Des ateliers "Santé des Aidants", temps d'échanges et de mise en pratique autour de l'impact de la relation d'aide sur sa santé (physique, psychologique, sociale).**

■ **Des formations permettant à l'aidant de réfléchir à sa relation d'aide à son proche, de repérer les difficultés que pose la situation et de développer sa capacité à agir.**

■ **Des formations pour les professionnels de l'aide, de l'accompagnement et du soin afin de renforcer la prise en compte des aidants dans l'accompagnement des personnes malades ou en situation de handicap et favoriser le développement d'actions d'accompagnement des aidants.**

de structures de relais de quelques heures à domicile et, pour les jeunes aidants, des mesures d'informations destinés aux professionnels de santé et aux enseignants ainsi que l'aménagement de leurs cursus scolaire.

LE REGARD DES EXPERTS

"Cela va plutôt dans le bon sens, commente Florence Leduc, la présidente de l'Association française des aidants (Voir ci-dessus). On y retrouve plusieurs des axes que nous avons défendus lors des échanges avec le Conseiller d'État Dominique Libault" [n.d.l.r celui-ci a remis fin mars, ses préconisations sur le grand âge et l'autonomie à la ministre de la Santé après cinq mois de concertation]. Je me réjouis particulièrement que les

mesures concernent désormais tous les aidants, quels que soient leur âge ou les pathologies dont sont atteints leurs proches. Car jusqu'alors, les dispositifs variaient en fonction des pathologies (Alzheimer, Parkinson, maladies rares...) des personnes aidées”.

NI SAINTS NI HÉROS

Le collectif “Je T’aide”, constitué de 25 structures engagées auprès des aidants (ADMR, AFEH, Jade, Un Pas Vers la Vie, France Alzheimer...) salue “une première étape importante dans la reconnaissance des aidant(e)s” mais estime l’indemnisation du congé proche aidant insuffisante. “Nous demandons que chaque aidant y ait accès et non pas uniquement ceux de proches porteurs d’un handicap de plus de 80 % ou de personnes âgées GIR 1 à 3”. Côté moyens toujours, le collectif souhaite la revalorisation du secteur des services à la personne, “pour que [les professionnels] puissent être un relais efficace pour les aidant(e)s”. L’Association française des aidants et la fédération nationale Adessadomicile ont signé un communiqué commun pour souligner, elles aussi, que “l’aide légitime” que constitue le congé proche aidant ne doit pas “être l’arbre qui cache la forêt” et faire oublier que “le rôle des proches aidants est complémentaire à celui des aidants professionnels et ne peut se substituer à ces derniers”.

Du côté de satisfactions affichées, Florence Leduc pointe l’accompagnement des aidants dans l’accès à leurs droits. “C’est essentiel car on sait que la loi de 2016 avait instauré un droit au répit si complexe à obtenir que les bénéficiaires potentiels n’allaient pas au bout des démarches”.

L’ÉPINEUSE QUESTION DU STATUT

La présidente de l’Association française des aidants se dit toutefois moins attentive aux détails des mesures elles-mêmes et à leur efficacité espérée qu’à l’importance de faire évoluer les mentalités sur l’engagement des aidants. “Car la pression sociale est très forte, regrette-t-elle. La société devrait aider chacun à trouver la bonne distance et accepter que tout le monde ne souhaite pas aider de la même façon. La glorification des proches aidants qualifiés de *saints* ou de *héros* me hérisse. Les aidants ne devraient pas avoir à ‘sacrifier’ leur vie. Ce n’est, par exemple, pas le rôle de l’épouse

ou du fils, de faire la toilette intime de son parent, il peut aider autrement”. Florence Leduc se félicite d’ailleurs que les jeunes générations fassent de plus en plus appel aux structures de services exté-

EN CHIFFRES

**Nombre d’aidants en France :
8 à 11 millions**

**90 % aident un membre
de leur famille, dont 52 % un
de leurs parents**

**37 % des aidants sont âgés
de 50 à 64 ans**

57 % sont des femmes

**8 aidants sur 10 se sentent
insuffisamment aidés et considérés
par les pouvoirs publics**

**44 % des aidants font part
de difficultés à concilier leur rôle
avec leur vie professionnelle**

52 % travaillent

**31 % des aidants délaissent
leur propre santé**

**76 % ont moins de 65 ans
et 43 % moins de 50 ans**

**34 % viennent en aide
à plusieurs personnes¹**

Sources : Baromètre 2019, Fondation April et BVA, Baromètre 2017, Drees et BVA, Baromètre 2017, Carac et Opinion Way, Baromètre BVA APRIL 2018

rieures. Une bonne chose à la condition que ce recours soit accompagné par la collectivité, complète Daniel Coum, psychologue clinicien et directeur des services de Parentel, association d’aide à la parentalité. “Si on n’y prend garde, le système sera privatisé et on achètera, si on en a les moyens, son petit personnel. L’avenir est sans doute à plus de solidarités collectives partagées, quitte à réinventer la notion de famille élargie”⁽³⁾ En marge de ces réflexions, la question du “statut de l’aidant” agite beaucoup les acteurs du secteur

L'ANALYSE DU DR HÉLÈNE ROSSINOT



© H. Assouline Ed Observatoire

La jeune médecin Hélène Rossinot a consacré sa thèse, puis un livre aux aidants. Cette spécialiste de santé publique et de médecine sociale, a recueilli des dizaines de témoignages pour écrire "Aidants ces invisibles" (éd. de l'Observatoire¹), livre dans lequel elle propose des solutions concrètes qui s'appuient sur ses observations en France et à l'étranger.

Quel est votre regard sur la stratégie présentée ?

H.R : C'est une bonne base, car les bons constats ont été posés. Le manque de moyens alloués au regard de l'ambition me laisse toutefois perplexe. Le congé proche aidant est formidable, mais sa durée de rémunération limitée à trois mois sur toute la carrière d'un salarié ne correspond pas aux besoins d'accompagnement qui se comptent en années. La mise en place d'un numéro de téléphone de renseignements est une bonne mesure, même j'attends de constater quel niveau d'information sera délivré. J'aurais aussi aimé que l'on s'inspire du modèle en place à Taiwan qui repose sur des centres de ressources locaux. Cette sorte de guichet unique est l'interlocuteur des aidants comme des professionnels. Il évalue les besoins médicaux et sociaux de l'aidant, met en place de la formation, du soutien psychologique, redirige vers les structures de proximités qu'il connaît bien car elles sont sur son territoire. Enfin, dans la stratégie présentée, j'apprécie tout particulièrement l'attention portée aux jeunes aidants notamment avec la sensibilisation des enseignants, des professionnels de santé et la prise en compte dans leurs études de leur quotidien compliqué.

Vous expliquez que les professionnels de santé ne reçoivent aucune formation sur la question des aidants.

H.R : Oui, c'est le néant, nous apprenons sur le tas. Je n'avais même jamais entendu le terme de proche aidant avant d'y consacrer ma thèse. J'ai soutenue celle-ci il y a deux ans, ce n'est donc pas de l'histoire ancienne. Si le proche n'a pas comme interlocuteur un professionnel de santé qui a lui-même vécu la situation d'aidant, il sera en face de quelqu'un qui mesurera mal ses problèmes de santé, physique ou psychologique.

À la décharge des soignants, les proches aidants méconnaissent souvent leur rôle d'aidant ou cachent la charge qu'ils endurent.

H.R : Oui et c'est donc aux soignants d'aller vers la famille. À eux de ne pas voir les aidants uniquement comme des "sources d'informations" sur la personne aidée et de s'intéresser aussi à la santé de ces proches, leurs problèmes administratifs, à leurs capacités à gérer le proche que les médecins ont renvoyé à domicile. D'une manière plus générale, les soignants communiquent mal avec les patients et les patients, comme les aidants, communiquent mal avec les soignants ! Il y a donc souvent des situations tendues, médecin, proche ou personne aidée n'ayant pas la même vision de ce qu'il faut mettre en place. Se parler est essentiel.

Une partie de votre livre est chapitrée "Vers un parcours de l'aidant". Peut-on créer un parcours commun alors que leurs attentes et situations sont si diverses ?

H.R : Je fais là un rapprochement avec le Parcours du patient. L'idée serait qu'au moment du diagnostic et de la définition du parcours personnalisé de la personne à aider, ses aidants soient pris en compte. Qu'il y ait une sorte de "consultation de l'aidance" permettant de lui expliquer ce qu'il va vivre, ce à quoi il s'engage, lui proposer un soutien psychologique, de l'éducation thérapeutique, une assistante sociale, etc., mais aussi d'entendre qu'il ne souhaite pas devenir aidant, ne s'en sent pas capable. Aujourd'hui personne ne demande à l'aidant s'il souhaite devenir aidant ce qui contribue à développer son mal-être et ses problèmes de santé.

1) 30 % du montant des ventes du livre sont reversés aux associations Jade et Je t'aide.





en ce moment. Si elle lui reconnaît des avantages, Florence Leduc ne défend pas sa création qui pourrait conduire l'aidant à n'être plus que cela. "Or les proches aidants n'ont pas tous besoin prioritairement d'aides financières. Ils veulent de l'attention, des informations, de soins pour leur santé, de l'aide pour pouvoir continuer à avoir des loisirs, des activités professionnelles et bénévoles, une vie de famille...". Un point de vue que partagent Thierry Calvat et Édouard de Hennezel, cofondateurs du "Cercle Vulnérabilités et société", think tank d'acteurs publics et privés du secteur de la santé, du handicap, de l'âge, de l'assurance et de la lutte contre la précarité (Orcip, Unaf, l'Arche, BNP, Croix Rouge, Fondation Falret...). "Légiférer et donc rigidifier, est sans doute une fausse bonne idée. La formalisation d'un statut encadré, voire rémunéré, ferait par exemple courir un risque d'assignation à résidence".⁽⁴⁾

Pour la 10^e édition de la Journée Nationale des Aidants, le Collectif Je t'Aide a, lui, lancé une pétition pour la création de ce statut. "Aider coûte cher, financièrement, mais pas seulement", explique le collectif. La facture est également salée pour leur santé physique et mentale, et a des conséquences sur leur travail. Leur précarité va au-delà de leur situation présente puisqu'elle impacte aussi leur avenir, dans lequel elles et ils sont nombreux à ne plus pouvoir se projeter".

LA FORCE DE LA SOLIDARITÉ FAMILIALE

Au-delà de la question du statut, le plus grand danger, selon Florence Leduc, est de "se servir des aidants comme des variables d'ajustement". Car pour l'État, les enjeux sont colossaux. Le Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé de l'université Paris-Dauphine estime la contribution des proches aidants à 11 milliards d'euros par an d'économies pour la société.

"La solidarité familiale reste incroyablement forte, conclut le Dr Hélène Rossinot (voir son interview page 33) mais des éléments nouveaux modifient, et vont continuer à modifier, la manière d'aider. Je pense au travail des femmes, aux logements des villes trop petits pour héberger un proche, à l'éloignement des lieux de vie... On parle de 11 millions d'aidants, chiffre qui est une extrapolation de la dernière étude qui remonte à 2008. Il serait urgent d'affiner notre connaissance des aidants, mais il est avéré que le vieillissement de la population et le nombre de personnes atteintes de maladies chroniques ne va pas faire baisser leur nombre". Le chantier entamé par l'État est loin d'être achevé.

1) AFP

2) Baromètre 2019, Fondation April – BVA

3) Table ronde organisée par Ouest France et la Mutualité Française de Bretagne le 18 septembre

4) Tribune dans Le Monde du 2 septembre 2019



Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au Jas !

CHAQUE MOIS, LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX S'ATTACHE À :

- **promouvoir** une vision de l'action sociale fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité et de l'évolution des problématiques sociales ;
- **diffuser** des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs du secteur social ;
- **valoriser** tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, contribuer au décloisonnement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage d'une action sociale réparatrice au développement social ;
- **proposer** une réflexion responsable et critique sur le sens et l'économie de l'action sociale et sociétale...

■ Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des Acteurs Sociaux à titre personnel au tarif exceptionnel de **50 euros TTC** au lieu de 75 euros

Vous souhaitez recevoir Le Jas chez vous ?

Nous vous proposons un abonnement au **tarif exceptionnel de 50 euros TTC**, au lieu de 75 euros.

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du Journal des Acteurs Sociaux
 Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] []

Ville :

email :

Téléphone :

Pour notre information (facultatif) :

Organisme :

Fonction :



Le Jas reprend une tribune du *Huffington Post*, emmanant de notre directeur éditorial, Jean-Louis Sanchez.

LES MAIRES PEUVENT NOUS PROTÉGER DU POPULISME

Le congrès de l'Association des maires de France s'est ouvert dans une période de très grande incertitude sur l'avenir de notre modèle de société.

Chacun prend la mesure quotidiennement de la fragilité de notre cohésion nationale, avec des fractures qui s'aggravent, des discours qui se durcissent, des solidarités qui se délitent. Le désordre est donc considérable, et les obstacles pourraient paraître infranchissables, sauf à considérer que le découragement n'est plus de mise lorsqu'il s'agit de l'essentiel: rétablir une ambition collective apte à revitaliser liens sociaux et repères collectifs.

LA RELECTURE URGENTE DE LA DEVISE RÉPUBLICAINE

C'est cette exigence qui redonne toute sa portée au pacte républicain dans ses trois dimensions. Instaurée en 1848, la devise de la République avait eu le mérite de traduire en peu de mots une relation dialectique complexe entre des choix souvent perçus comme incompatibles. Parce que l'excès de liberté peut nuire

à l'égalité et parce que l'excès d'égalité peut nuire à la liberté, la fraternité s'impose comme une indispensable synthèse. Celle qui rappelle à tous que la liberté et l'égalité doivent trouver leurs limites respectives dans l'indis-

“L’effritement du pouvoir des élus se fait au profit de la technocratie et des normes qui précipitent nos concitoyens dans le rejet du politique.”

pensable reconnaissance d'une dépendance mutuelle. Pourtant, la fraternité a longtemps été négligée, parce que perçue seulement comme une valeur de rassemblement entre gens qui se ressemblent ou comme une aspiration

de type caritatif. Mais aujourd'hui, avec la perception croissante de la vulnérabilité de nos sociétés, la fraternité peut retrouver toute sa portée en projetant la liberté et l'égalité vers le rassemblement des volontés et non pas vers leur éparpillement suicidaire. On ne voit d'économies que dans le regroupement des compétences, au détriment du respect de la proximité qui seule peut favoriser la production de liens. Moins de régions, moins de cantons, moins de communes aboutissent à moins de fraternité.

Cette aspiration à une société plus fraternelle est d'ailleurs désormais partagée par tous ceux qui voient dans la progression de l'indifférence, de l'intolérance et de la haine le terreau du déclin démocratique. La réapparition du mot "fraternité" dans le débat public et dans les médias montre bien que le concept entre dans l'actualité. C'est un signe positif, à condition que la fraternité ne devienne pas

un nouveau gadget, mais qu'elle se concrétise dans une démarche d'engagement apte à induire de vrais changements.

LES MAIRES, BÂTISSEURS DE FRATERNITÉ

Tous les grands chapitres de la vie en commun doivent en effet être repensés, qu'il s'agisse de la citoyenneté, de la solidarité, de la vie démocratique. Avec la volonté de s'appuyer partout sur les dynamiques qui relient et qui se multiplient dans notre pays.

Citons notamment un mouvement qui prend une ampleur considérable, celui des "journées citoyennes", dont personne ne parle au niveau national, et qui concerne dorénavant près de 2000 communes dont certaines de grande taille comme Angers, Mulhouse ou Troyes notamment. Durant toute une journée, les habitants de ces communes réalisent des projets communs, allant de la réhabilitation de bâtiments à la création de nouveaux équipements, avec l'envie de "faire ensemble pour mieux vivre ensemble".

C'est là qu'apparaît le rôle incontournable des maires, souvent initiateurs de ces promesses d'un monde apaisé. C'est la raison pour laquelle, il y a dix ans, j'avais écrit un livre intitulé *"Pour une République des maires"*, afin de démontrer que si la liberté et l'égalité sont principalement du ressort de l'État, la fraternité est l'affaire des maires. C'est l'évidence même. Car si la définition des droits et des dispositifs sociaux doit être identiques sur l'ensemble du territoire, la construction des liens et des repères repose sur les forces vives des territoires.

UNE REDÉFINITION INDISPENSABLE DE LA DÉCENTRALISATION

C'est d'ailleurs en s'appuyant sur cette lecture de la décentralisation



© GrandCellinien - (G. A.) / CC-BY-SA-3.0

“On ne voit d'économies que dans le regroupement des compétences, au détriment du respect de la proximité qui seule peut favoriser la production de liens. Moins de régions, moins de cantons, moins de communes aboutissent à moins de fraternité.”

que l'on pourra mettre fin au processus d'assèchement de la décentralisation engagé ces dernières années. C'est vrai sur le terrain des responsabilités et des finances communales, de plus en plus encadrées, mais c'est aussi vrai sur le terrain de l'intercommunalité qui, dans sa déclinaison actuelle avec la loi NOTRe, est particulièrement destructrice. On ne voit d'économies que dans le regroupement des compétences, au détriment du respect de la proximité qui seule peut favoriser la production de liens. Et tout naturellement, l'effritement du pouvoir des élus se fait au profit de la technocratie et des normes qui précipitent nos concitoyens dans le rejet du politique.

C'est donc bien en redécouvrant l'intérêt de la décentralisation dans la reconstruction de la cohésion nationale que l'on pourra dresser un argumentaire implacable contre ceux qui n'ont de cesse de fragiliser la démocratie locale. Pour éclairer à nouveau notre destin collectif, il est grand temps de libérer les maires des entraves qui les empêchent de développer la citoyenneté, la coopération des acteurs et la mobilisation de toutes les énergies. C'est une condition fondamentale pour retrouver le vrai sens de l'action politique: ne pas s'en servir pour réagir aux émotions, mais bien au contraire pour redonner du sens commun. Et sur ce terrain-là, rien ne remplacera jamais le labeur des élus locaux.

Ruralité : stop ou encore ?

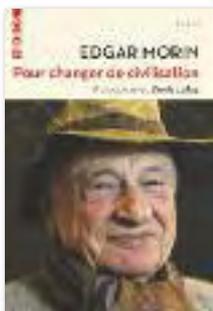
Yves Krattinger, Emmanuel Faivre / Édition Atlande



Acteurs et analystes du monde rural, les auteurs posent, à l'heure des gilets jaunes, un diagnostic lucide sur notre ruralité : la ruralité est plurielle et les stéréotypes dominants nuisent à l'action, le village de notre enfance est mort, il faut construire de nouvelles communautés, la métropolisation vide les territoires de leurs forces vives... Pour remédier à ces pathologies, les auteurs proposent une série de mesures : institutionnelles (transformer le département en fédération de communautés de communes notamment), organisationnelles (étendre décentralisation et déconcentration), mais aussi pratiques (privilégier les circuits courts, ouvrir les établissements scolaires à d'autres activités hors des périodes de classe...).

Pour changer de civilisation

Edgard Morin, dialogues avec Denis Lafay / Éditions de l'Aube

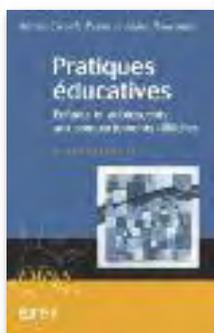


Le seul antidote à la tentation barbare est l'humanisme régénéré que propose Edgard Morin.

Le seul antidote aux aveuglements que produit la connaissance morcelée, compartimentée, réductrice, manichéenne est dans une connaissance et une pensée complexes. Les bienfaits de notre civilisation s'amenuisent. Ses carences s'accroissent. Nous avons besoin à la fois d'une nouvelle civilisation politique et d'une politique de civilisation. L'auteur nous livre diagnostic, pronostic et esquisse les possibilités d'une refondation politique.

Pratiques éducatives : enfants et adolescents aux comportements difficiles

Marie-Claude Pepin, Alain Roucoules / Éditions érès



Dans cet ouvrage, Dominique Lepage, éducatrice spécialisée de formation, souhaite transmettre à tous les éducateurs ainsi qu'à celles et ceux qui se préparent à le devenir, tout le bonheur que ce métier lui a donné. Cette profession est aussi passionnante qu'elle est exigeante. Ces pages témoignent de l'enthousiasme et des convictions qui sont les siennes. Car selon elle, l'exercice du métier d'éducateur spécialisé constitue bel et bien une aventure "humanisante" où le quotidien est un rendez-vous en terre inconnue.

Guide d'accompagnement du stagiaire en travail social

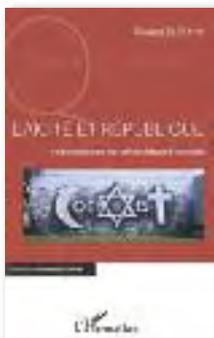
Ward John / Éditions Presses de l'EHESP



L'accueil de stagiaire constitue un enjeu majeur dans le cursus de formation qualifiante. Les réformes des professions du travail social menées en 2018 opèrent une transformation profonde du secteur (reconnaissance des diplômes de niveau II, rapprochement avec les filières universitaires, certification des stages confiée aux établissements de formation...). Les appellations professionnelles sont néanmoins conservées, les référentiels de compétences peu modifiés, l'importance du stage renforcée et la place du stagiaire affirmée.

Laïcité et République : considérations sur la République française

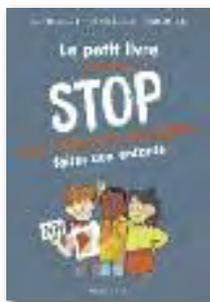
Najwa El Haïté / Éditions l'Harmattan



À défaut de définition précise, la laïcité fait l'objet de nombreuses interprétations d'autant qu'elle s'inspire de plusieurs textes, à commencer par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905. Ce flou en fait une notion qui cristallise bien des tensions. Menacée également aujourd'hui dans ses fonctionnements par la montée du communautarisme, la laïcité semble fragilisée. Dans ce contexte, cet ouvrage tente humblement d'en dégager une définition et de démontrer le caractère évolutif de ce principe.

Stop aux violences sexuelles faites aux enfants

Gwénaëlle Boulet, Delphine Saulière, Marie Spenale / Éditions Bayard



Bande dessinée pédagogique réalisée à destination des plus jeunes (7-13 ans) et de leurs parents, cet ouvrage vise à les sensibiliser aux violences sexuelles faites aux enfants. En prenant divers exemples concrets de la vie quotidienne (piégeage sur Internet, entraînement sportif, rapports familiaux...), cet ouvrage explique avec des mots simples les situations dont doivent se méfier les enfants et les réactions qu'il leur revient de savoir adopter.

LE JAS

**ZÉR0 CHÔMEUR,
ZÉR0 DÉFAUT ?**

CHIFFRE SPÉCIAL
L'héritage politique de François Hollande

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

LES AMITIÉS FRANÇAISES
SIX MOIS APRÈS LES TORNADOS
**LES LEÇONS
D'UNE CATASTROPHE**

COSEMI
Prisons : Entre les bars et les nippés

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**LIEN SOCIAL
CENTRES-VILLES
EN PÉRIL**

CHIFFRE SPÉCIAL
L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**PLAN BORLOO
L'ESPRIT
SANS LA LETTRE**

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**ENFANCE
LE SPORT
POUR
GRANDIR**

CHIFFRE SPÉCIAL
L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**PAUVRETÉ
OU VA-T-ON ?**

CHIFFRE SPÉCIAL
L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**RADICALISATION
Comprendre
pour agir**

INVITE DU MOIS
Matière Vierge

DÉCRYPTAGE
CAMBODGE : D'après le oral
par Thomas Lévy et Benoît...

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

FRATERNITÉ : LE TEMPS DE L'ACTION

CHIFFRE SPÉCIAL
L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**ÉCOLE : Comment
préserver le rêve
de Jaurès ?**

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**COLLISION
SOCIALE
PEUT-ON L'ÉVITER ?**

CHIFFRE SPÉCIAL
"États & orphelins"
Après les "Hôtels des Dées"

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**DEMOGRAPHIE
EN BERNE
ROULEZ VIEILLESSE !**

CHIFFRE SPÉCIAL
L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**RURALITÉ
EN QUÊTE D'UN NOUVEAU SOUFFLE**

**DÉSARROI DES FRANÇAIS
Le travail social à la rescousse**

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**FONCTION
PUBLIQUE
RÉFORMER
POUR INNOVER**

CHIFFRE SPÉCIAL
L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**DÉSASTRE
ÉCOLOGIQUE
COMME LE PIRE**

CHIFFRE SPÉCIAL
L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

LE JAS

**115
ne répond
plus**

CHIFFRE SPÉCIAL
L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le journal des citoyens | 100 pages | 10€

Retrouvez-nous
chaque mois
www.lejas.com

DES RESEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension de la vulnérabilité sous ses diverses formes, les phénomènes de repli sur soi et de technocratisation de la société s'amplifient. Notre modèle de solidarité, qui ne peut reposer seulement sur des droits mais aussi sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives, s'en trouve menacé. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité.

C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales.

DÉFENDRE LA PERSONNE EN TANT QU'ACTRICE DE SON PARCOURS

Antoine Perrin, directeur général de la Fehap, nous présente l'actualité de la Fédération des Établissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne à l'occasion de son congrès national.

Le Congrès de la Fehap se déroule les 27 et 28 novembre à Marseille. Quels vont être vos grands chantiers ?

Antoine Perrin : Nous avons construit notre Congrès sur le thème : “La personne actrice de son parcours à l'ère du numérique”.

Il y a quatre mots importants dans cette phrase. Tout d'abord, et évidemment, “la personne”. Nous voulons insister sur ce principe fondamental : nos établissements s'adressent aux personnes. Celles-ci peuvent être malades, ou très âgées, elles peuvent être actives ou demandeuses d'emploi, ou encore elles peuvent être dans une situation familiale ou sociale difficile... Quel que soit le cas, c'est toujours à une personne à part entière, dans toute sa noblesse, dans toute sa richesse, à qui nous nous adressons. Et cette personne doit être “actrice” de son histoire. Les professionnels qui gravitent autour d'elle n'ont pas à décider à sa place. C'est là une dimension que ce congrès va fortement afficher : privilégier toujours la volonté de la personne, en particulier dans le domaine de la santé.

L'autre mot important est le “parcours”. Car ce qui est aujourd'hui vrai de la situation d'une personne ne le sera pas forcément demain.



© Fehap

Comme rien n'est figé, les professionnels doivent s'adapter aux évolutions de sa vie sociale, professionnelle, médicale...

Mais notre phrase se réfère également à “l'ère du numérique”. Il nous faut être vigilants sur la place que prend le numérique, dans la santé en particulier, mais aussi dans notre vie quotidienne d'une manière plus générale.

Le Jas : Quels sont pour vous les atouts et les risques liés au numérique ?

A.P : Les atouts sont connus, et le numérique a contribué à faire faire

de grands pas à la médecine et à l'accompagnement social. Mais il ne faut pas occulter les risques, car certains sont considérables. Je pense au risque de déshumanisation et d'aliénation, lorsqu'on sait que certaines données peuvent être exploitées au corps défendant des personnes concernées. Lors de notre congrès, nous allons nous interroger sur les dérives possibles. La première est d'ordre éthique : jusqu'à quand, moi, homme ou femme, pourrai-je décider du recours, ou du non-recours, à l'utilisation des outils numériques dans le cadre de ma santé ? Et si j'accepte que le numérique prenne



de la place dans mon environnement en santé, aurai-je la possibilité de faire machine arrière ?

Autre question : le numérique va bouleverser les métiers. Certains vont évoluer, d'autres naître ou disparaître.

Enfin, il est probable que le numérique conduise à la diminution de la durée de certains actes de santé. Il permettra ainsi de dégager du temps professionnel. Une bonne nouvelle ? Tout dépend de ce que deviendra ce temps-là : sera-t-il économisé ou sera-t-il redistribué afin d'accroître le temps consacré à la personne soignée et accompagnée, sur le plan relationnel ? En posant la question, je donne déjà la réponse que j'espère, évidemment. Car nous entendons de plus en plus, dans nos établissements et services, des réflexions de nos professionnels sur le manque de temps pour s'informer et être davantage en contact avec les autres professionnels et les usagers.

Le Jas : Quels sont les autres objectifs du congrès ?

LA FEHAP EN CHIFFRES

Plus de 4 700 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Plus de 1 600 associations, fondations, mutuelles

Plus de 305 000 lits et places

2,5 millions d'usagers soignés pris en charge ou accompagnés, au sein d'une structure Fehap

Et plus de 280 000 salariés

C'EST ÉGALEMENT :

1 715 établissements et services pour personnes âgées,

1 548 établissements et services pour personnes handicapées,

704 établissements sanitaires,

341 établissements et services pour personnes en difficulté sociale,

257 établissements d'accueil des jeunes enfants,

110 établissements de formation

30 centres de santé

A.P : La Fehap va dévoiler lors du congrès sa "baseline", autrement dit sa signature, un slogan qui la définit. Celui-ci est constitué de quatre mots : Santé - Social - Privé - Solidaire.

"Santé" et "Social" déterminent le champ très large dans lequel œuvre la FEHAP (soin primaire, accompagnement, prévention à l'hôpital, soins de suite, hospitalisation à domicile, aide aux personnes âgées ou handicapées, crèches, santé mentale, etc.).

"Privé" et "Solidaire" font référence à nos valeurs. Privé non pas en opposition au secteur public, mais parce qu'être privé nous inscrit davantage dans la société civile. Solidaire, car nous accomplissons une mission de service public et que nous sommes de grands défenseurs du "zéro reste à charge". Solidaire encore dans notre organisation, puisque nos conseils d'administration sont bénévoles et que, lors de résultats comptables positifs, les fonds sont réinvestis dans la mission et non pas aux profits d'actionnaires.

Le Jas : Vous avez rejoint notre Cahier des réseaux, qu'en attendez-vous ?

A.P : Bien sûr, nous avons constitué avec nos adhérents notre propre réseau. Mais votre Cahier nous permet de faire le lien avec d'autres réseaux, qui œuvrent aussi dans le domaine de la solidarité avec leurs propres spécificités. Il nous permet notamment de renforcer et d'élargir nos relations avec les collectivités locales, le monde éducatif, voire les usagers. Nous avons tous à y gagner collectivement.



L'INNOVATION DANS L'ADN DES MUTUELLES

Depuis toujours, les mutuelles de la Mutualité Française sont des acteurs innovants en santé et protection sociale. Aujourd'hui, elles relèvent le défi de l'innovation.



© Mutualité Française

Tiers payant, accouchement sans douleur, création des dispensaires : les mutuelles sont historiquement engagées dans l'innovation en santé. Aujourd'hui, elles s'emparent de l'innovation face à l'évolution de la protection sociale, à la révolution digitale et aux nouvelles technologies.

“L'innovation est dans l'ADN des mutuelles, explique Thierry Beaudet, président de la Mutualité Française. Le mouvement mutualiste a une volonté, constante depuis toujours, d'encourager les innovations, qu'elles soient technologiques ou organisationnelles, dans le domaine de la santé”.

Pour cette raison, la Mutualité Française s'est renforcée d'une nouvelle mission “Innovation”. Son

objectif : informer et nourrir le débat, animer l'écosystème mutualiste, et accompagner les mutuelles pour favoriser l'innovation. Depuis son lancement, celle-ci organise des événements à large audience sur différentes thématiques d'actualité : Silver économie, blockchain, innovations à l'hôpital, Big data, etc. Des clubs de l'innovation permettent également des rencontres régulières entre des mutuelles et des startups qui proposent des solutions innovantes.

AU CŒUR DU MÉTIER DES MUTUELLES

C'est à l'occasion de ses **Journées de Rentrée (JRMF)** de septembre dernier, à Nancy, que la Mutualité Française a également lancé son site Internet Innovation-mutuelle.fr.

“Il permet aux acteurs de l'innovation de valoriser leurs travaux et leurs réalisations auprès du premier acteur de la complémentaire santé et du premier gestionnaire d'établissements privés non lucratifs, souligne Albert Lautman, directeur général de la Mutualité Française. C'est un outil de partage autour des questions d'innovation qui sont au cœur des métiers des mutuelles”.

Pour compléter son engagement, la Mutualité Française récompense chaque année des organisations qui développent des solutions innovantes dans le domaine de la santé par la remise du Prix Innovation. Lors de la 4^e édition de ce prix, remis pendant les JRMF, trois lauréats ont été plébiscités parmi plus de 200 entreprises candidates pour leur innovation organisationnelle ou technologique en santé. La remise s'est tenue au sein du Village Innovation qui accueillait 41 exposants, dont de nombreuses startups et des Services de santé et d'accompagnement mutualistes (Ssam) innovants. Ce village a notamment permis aux mutuelles de partager et d'échanger autour de leurs réalisations prometteuses, comme l'exosquelette ReWalk, un robot qui permet à des personnes paraplégiques de remarcher et qui a été testé dans des établissements mutualistes et des centres de rééducation.



L'ADEPAPE 63, UNE FAMILLE POUR LES JEUNES SORTANT DE L'ASE

Engagée en direction des MNA à la demande du Conseil départemental, l'Adepape 63 s'appuie sur leurs grandes potentialités pour les aider à bâtir un projet de vie et d'insertion.

L'Adepape 63 a entamé sa professionnalisation dès 2012 et est devenu un acteur local incontournable en matière d'accompagnement des jeunes pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). "L'Adepape est un lieu de rencontre, d'amitié et de soutien pour tous ceux qui sont privés d'une famille, souligne Méлина Garcia, responsable éducatif. Travailler pour l'Adepape, c'est défendre des valeurs avec un rapport plus affectif au travail, c'est être entouré de personnes qui partagent les mêmes valeurs".

Et c'est au nom de ces valeurs que l'association du Puy-de-Dôme s'est engagée auprès des mineurs non accompagnés. "Notre association a été sollicitée en janvier 2018 par les services de l'ASE du département", précise Monique Ferreira, présidente de l'Adepape 63 et vice-présidente de la Fnadepape. Aujourd'hui, ce sont plus de 300 jeunes mineurs et jeunes majeurs qui sont aidés chaque année par l'association".

S'ATTACHER AUX POTENTIALITÉS

L'Adepape 63 a créé deux services spécifiques. Le Samna (Service d'Accompagnement et d'hébergement pour MNA) qui organise l'hébergement en habitat diffus de 40 mineurs jusqu'à alors logés dans le cadre du dispositif hôtelier. Le Service Jeunes



© Adepape63

Majeurs est lui destiné aux anciens MNA et propose un accompagnement socio-éducatif à ceux qui sortent des services de protection de l'enfance. "Le travail en direction ne se résume pas à leur état de vulnérabilité, précisent Charlotte, Élisabeth et Sarah, les trois éducatrices. Nous nous attachons surtout à toutes les potentialités qui les caractérisent. Ils dégagent une grande force et beaucoup de vitalité pour s'intégrer. L'accompagnement de ces jeunes est passionnant, mais aussi compliqué par leurs histoires migratoires difficiles. Cela suppose donc une remise en question quotidienne de nos pratiques".

COMME DANS UNE FAMILLE

L'équipe de bénévoles et de salariés qui accompagne ces jeunes doit, en effet, adapter ses prises en charge "en ayant une réelle compréhension de

ces situations particulière, confirme Monique Ferreira. Notre contrainte majeure de faire émerger des projets de vie, d'insertion, de logement, etc. dans une temporalité très réduite. C'est un véritable défi !"

La question du logement est particulièrement cruciale, pointe encore la présidente de la structure du Puy-de-Dôme. Pour lutter contre les sorties sèches, l'Adepape travaille donc actuellement sur l'amélioration des conditions d'accès au logement, notamment avec à travers le dispositif du bail glissant. L'objectif : Préparer, sécuriser et prolonger la fin du parcours en protection de l'enfance. "L'accompagnement de l'Adepape ne s'interrompt pas brutalement, conclut Monique Ferreira. Nous restons un 'lieu privilégié' tout au long de la vie... comme cela se fait dans une famille".



PROMOUVOIR UNE PÉDAGOGIE DE L'INNOVATION

Cela fait 20 ans que l'Odas est engagé sur la question de l'innovation. Estelle Camus, chargée d'étude Autonomie et coordinatrice éditoriale d'Apriles et Joachim Reynard, responsable d'Apriles, nous présentent l'engagement de l'observatoire en la matière.

“Dès sa création, en 1990, l'Odas a constaté les nombreuses initiatives prises sur les territoires par des porteurs de projets très différents. Celles-ci étaient souvent génératrices de changement ou d'évolutions sociétales mais pour la plupart limitées géographiquement et dans le temps. Elles avaient donc du mal à se faire connaître et à essaimer. Nous constatons aussi que, d'un territoire à l'autre, des actions similaires étaient lancées sans capitaliser sur les expériences menées ailleurs. En 1999, nous avons donc créé une première structure, le Réseau d'informations sur le développement social (RIDS), pour identifier les initiatives et faire connaître ce foisonnement. Avec la création d'Apriles, l'Agence des pratiques initiatives locales, en 2006, nous sommes allés plus loin en expertisant nous-mêmes les initiatives présentées. Nous avons établi une quinzaine de critères qui nous semblent devoir répondre aux attendus du développement social local. Toutefois nous nous sommes interdit de donner un cadre trop strict - et donc réducteur - à l'innovation. C'est pour cela qu'on s'intéresse aussi à l'ingénierie



de projets, aux méthodologies employées, aux dynamiques et à la transversalité générées. Il existe d'autres réseaux qui font du recensement d'innovations, voire de l'expertise (l'Uncass ou le réseau des villes amies des aînés, par exemple), mais ils le font sur des champs spécifiques. Apriles est, elle, sur tous les secteurs de l'innovation sociale dès lors que celle-ci génère du développement local, social, écologique ou économique. Accessibles à tous, les fiches Apriles

sont d'abord consultées par un vaste panel d'acteurs de l'action sociale et de l'économie sociale et solidaire qui va du cadre dirigeant jusqu'au travailleur social. Les universitaires, les médias, les élus et les étudiants constituent l'autre volet des visiteurs du site www.apriles.net.

Enfin, il peut nous arriver de porter nous-mêmes l'essai d'une innovation. C'est le cas pour la Journée Citoyenne que les lecteurs du *Jas* connaissent bien.

Le plus difficile, aujourd'hui, c'est le suivi dans le temps des innovations que nous avons expertisées. Certaines fiches sont amenées à disparaître parce qu'elles ne sont plus considérées comme de l'innovation mais sont entrées dans les pratiques courantes. Nous conservons parfois des fiches de projets inactifs lorsque nous estimons que les résultats obtenus étaient prometteurs ou que la méthodologie reste inspirante.

LE CARREFOUR DES INNOVATIONS

Depuis sa création, Apriles a toujours eu à cœur de diffuser librement et



au plus grand nombre les actions expertisées afin de faciliter la mutualisation des connaissances. C'est pour cette raison que l'Odas est devenu l'un des premiers partenaires du Carrefour des innovations sociales (CIS) lancé ce 25 novembre. Ce partenariat favorisera également notre visibilité.

À la fois plateforme numérique coopérative et moteur de recherche dédiés à l'innovation sociale, le Carrefour a pour objectifs de recenser collectivement et de manière experte toutes les innovations sociales, les décrire, les localiser et faciliter les mises en contacts. Il allie la puissance du collectif à celle du numérique pour permettre aux bonnes pratiques d'essaimer. Initié par le Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) et La Fonda, il met en commun les innovations sociales repérées et expertisées par quelque 70 structures (Banque des Territoires, le Groupement National des Initiatives et Acteurs Citoyens, le Réseau Rural Français, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, etc.).

L'Odas, à travers Apriles, a été associé dès le départ à sa création et fait partie de la dizaine d'organismes qui le copilotent. Ce Carrefour des innovations sociales se caractérise par son approche très collective qui permet de susciter une culture commune de l'innovation. À terme, s'ajouteront des ateliers destinés aux utilisateurs du site afin de les aider à se saisir des initiatives présentées pour développer cette culture sur leurs territoires.

LABORATOIRE DE L'AUTONOMIE

Un autre champ d'innovation, cette fois directement porté par l'Odas, est le Laboratoire de l'autonomie. Il s'agit d'une extension d'Apriles qui capitalise sur une thématique pour laquelle nous avons une expertise pointue, celle de l'autonomie. Ce champ de l'autonomie a été marqué à la fois par de nombreuses expérimentations, mais aussi par de multiples changements législatifs et réglementaires. Nous avons donc choisi de créer une plateforme spécifique à cette question avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité

pour l'autonomie (CNSA). Un premier champ d'expertise, consacré à l'habitat inclusif, a été défini avec la CNSA pour accompagner l'entrée en vigueur de la loi Élan. Nos premières fiches seront donc consacrées à ce sujet. Après avoir fait remonter près de 200 contributions, une trentaine de projets a été retenue pour lesquels nous menons actuellement des expertises sur le terrain : rencontre des initiateurs, des salariés, des bénéficiaires, des partenaires financiers et opérationnels...

Le site du Laboratoire de l'autonomie est en cours de développement et sera intégré à la plateforme de l'Odas début 2020. Le laboratoire sera d'ailleurs lui aussi membre à part entière du Carrefour de l'innovation sociale. De plus, si l'Odas n'a pas vocation à être un cabinet de conseil, cette expertise de l'innovation nous aide à accompagner nos adhérents dans leurs projets.

EN CONCLUSION

Porter une pédagogie de l'innovation, tant auprès des acteurs nationaux que locaux est plus que jamais nécessaire. En effet, les marges de créativité laissées aux acteurs semblent se réduire. Les financeurs institutionnels sont dans des logiques d'appel à projets qui répondent d'abord à leurs priorités. La tyrannie du risque zéro limite les prises de risque inhérentes à l'innovation. Dans le champ de l'action sociale, les initiatives les plus intéressantes naissent souvent dans les marges de la réglementation ou par dérogation à celle-ci. Il n'y a qu'en redonnant de l'air aux acteurs et qu'en diffusant cette culture de l'innovation sur les territoires que nous pourrons

DÉFENDRE UNE AUTRE VISION DE L'INNOVATION

La promotion de l'innovation est devenue un lieu commun. Il n'est pas une communication, pas un colloque, pas une réforme qui se fait sans que le concept d'innovation soit appelé. Mais de quoi cette innovation est-elle le nom ?

Par Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss.

À côté de l'innovation technique ou managériale qui, pour les entreprises est principalement vue comme un moyen d'augmenter les ventes, de maximiser les profits ou encore de se démarquer de la concurrence, se développe une innovation sociale dont les contours sont flous et qui renvoie à des courants de pensée différents. L'innovation sociale est généralement perçue à travers le progrès qu'elle amène en termes de produits et de services qui répondent aux besoins sociaux non couverts par l'État et le marché. Cette vision promeut l'entrepreneuriat social et mise sur le potentiel compétitif, productif et efficient de l'innovation.

LOIN DU "SOCIAL BUSINESS"

Si cette approche a le mérite de favoriser des entrepreneurs sociaux et des modèles économiques nouveaux, elle se révèle toutefois réductrice lorsqu'il s'agit des acteurs dits "traditionnels", tels que les associations de solidarité. Bien que ces dernières innoveraient afin de pouvoir répondre aux demandes sociales et citoyennes, leur créativité est occultée par une communication qui met en avant l'entrepreneuriat social et le "social business". Heureusement, des approches alternatives qui recon-



naissent le caractère inventif des associations et proposent une définition qui dépasse une approche par "produit" ou par "service rendu". Celles-ci appréhendent l'innovation sociale comme une démarche collective, participative et plurielle.

INCLUSIVE ET NOVATRICE

C'est le cas de la Maison Harmonia-Pascale de Dinechin à Levallois-Perret ⁽¹⁾. Cette maison offre un lieu de vie novateur et au plus près des besoins de ses habitants qui sont tous atteints de troubles de la sphère autistique. Cette colocation qui se situe à mi-chemin entre le domicile et le foyer spécialisé privilégie un environnement de vie non médicalisé, où les résidents sont accompagnés et stimulés en douceur, le tout dans un échange permanent avec l'extérieur.

Voilà une innovation sociale qui répond à la définition d'une approche

"institutionnelle" dans laquelle se reconnaît l'Uniopss. Autrement dit une approche qui propose un spectre large et qui répond à la demande sociale par une démarche collective et ascendante.

Nous défendons l'innovation sociale qui mise sur le collectif en mettant en exergue la participation de tous : individus, organisations, institutions et collectivités. Et dans le cadre du Congrès de l'Uniopss qui se tiendra à Rennes les 1^{er} et 2 avril prochain, nous menons actuellement une remontée de ces innovations sociales, qui à l'instar de l'expérience Maison Harmonia-Pascale de Dinechin, sont issues du terrain et font participer un ensemble d'acteurs.

Pour plus d'informations :
<https://congres.uniopss.asso.fr>

(1) La Maison Harmonia a été présentée dans Le Jas numéro 228 de juin 2018

Connaître, se reconnaître, agir ensemble

○ Le Bulletin de la Protection de l'Enfance, communément appelé BPE, a été créé dans le sillage des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance par la société d'édition et de formation L'Action Sociale organisatrice de cet événement.

Le BPE s'inscrit dans le même objectif de renforcement des liens entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (institutionnels ou non), par la connaissance et la reconnaissance de l'autre, des savoir-faire, expériences et regards réciproques. Il s'attache dans chaque numéro à présenter de manière pédagogique les enjeux et préoccupations du secteur, à promouvoir des pratiques innovantes, inspirantes et les divers points de vue des acteurs, y compris ceux des premiers concernés : jeunes et familles accompagnés dans le cadre de la prévention ou de la protection de l'enfance.

○ Le BPE paraît trois fois par an proposant à ses lecteurs un panel d'articles de fond sur plus de quarante pages : Dossier d'actu, regard international, invité, portraits croisés, bonnes pratiques, participation des jeunes, droits de l'enfant... Il est accompagné d'une newsletter mensuelle adressée à tous ses lecteurs sur les actualités du secteur.

○ Le BPE est une publication proposée et réalisée par l'Action Sociale, société d'édition (le JAS) et de formation (Ecole de la Protection de l'Enfance - Assises Nationales de la Protection de l'Enfance) et SOS Villages d'Enfants. Il est réalisé en collaboration avec l'association Repairs !

Rendez-vous sur www.lebpe.fr



BULLETIN D'ABONNEMENT

Je me réabonne pour un an au tarif de 39€ TTC frais de port inclus pour 3 numéros papier annuels (48 pages) et l'abonnement à la newsletter mensuelle. Je recevrai alors en cadeau, le numéro déjà paru consacré aux Actes des Assises de la protection de l'enfance 2018.

Je règle par : chèque ci-joint à l'ordre de L'action sociale mandat administratif ou virement bancaire à réception de facture

Organisme :

Nom/Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : | | | | | Ville :

e-mail :

Bon de commande à retourner à : L'Action sociale / Abonnement au BPE

13 boulevard Saint-Michel 75005 Paris - Renseignements : 01 53 10 24 10 (tél) - 01 53 10 24 19 (fax) - maria.lillo@lejas.com

AGENDA

LE 26 NOVEMBRE 2019

MALADIE D'ALZHEIMER

Journée de formation sur l'âge et la vie coorganisée par nota bene et les éditions éres. Au programme : Alzheimer, de quoi parle-t-on ? La mémoire, les différents types de mémoire, leurs éventuelles perturbations.

À TOULOUSE – Programme et inscription sur www.editions-eres.com

DU 28 AU 29 NOVEMBRE

PROTECTION DE L'ENFANCE

Assises nationales des foyers de l'enfance et des établissements publics de la protection de l'enfance. Organisé par le Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (Gepso). Thème à l'honneur, "la question du lien dans sa double dimension".

À MONTPELLIER – Programme / inscription : www.gepsos.fr

LE 6 DÉCEMBRE 2019

AUTISME

Colloque organisé par la revue *Enfances & PSY* et les éditions éres sur le thème "Le monde de l'autisme : une autre façon de résonner". Témoignages de professionnels et de parents sur l'évolution du regard sur l'autisme.

À TOULOUSE – Renseignements au 01 42 71 34 02. www.espace-e.com/jnipa

LE 14 JANVIER 2020

PROTECTION DE L'ENFANCE

Conférence théorique et pratique sur le thème "Délaissement parental : changer les postures, améliorer les pratiques". Organisée par l'École de la Protection de l'Enfance et l'Action sociale.

À PARIS – Renseignements au 01 53 10 24 10. www.ecoleprotectionenfance.com



LE 28 JANVIER 2020

TRAVAIL SOCIAL

Colloque organisé par l'Institut de formation au Travail Éducatif et Social sur le thème "L'engagement des travailleurs sociaux : qu'en est-il aujourd'hui ?". Au programme, conférences, témoignages et échanges.

À BREST / GUIPAVAS – Renseignements / inscriptions au 02 98 34 60 60. www.ites-formation.com

Le JAS

13, boulevard Saint-Michel - 75 005 Paris -
Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19
mail : redaction@lejas.com



RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro : Garance Chesné, José-Marie Latour, Olivier Van Caemerbèke.

Comité de rédaction et de conseil :

Hervé Carré, médiateur de la Ville d'Angers, consultant ; **Jean-Philippe Chabannaud**, fondateur du Réseau national des maisons de services publics ; **Philippe Cholet**, directeur adjoint des espaces d'action médico-sociale au Conseil départemental du Doubs ; **Louis-Xavier Colas**, chef du bureau des professions sociales à la DGCS ; **Philippe Cornec**, directeur de la solidarité et de la santé à la Communauté urbaine de Strasbourg ; **Chantal Cornier**, directrice de l'IFTS d'Échirolles ; **Martial Dardelin**, expert social à l'Odas ; **Rodolphe Dumoulin**, directeur de cabinet au Conseil

régional de Franche-Comté ; **Pauline Figarol**, directrice adjointe de territoire au Conseil départemental du Nord ; **Bernard Foucaud**, consultant, formateur ; **Alain Grevot**, expert protection de l'enfance ; **Florence Leduc**, présidente de l'Association française des aidants ; **François Le Merlus** ; **Didier Lesueur**, directeur général de l'Odas ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association Retis ; **Patrick Norynberg**, consultant ; **Jean Ouachée**, directeur général des services de Saint-Brieuc ; **Éric Pélisson**, DGS de Saint-Quentin ; **Jean-Claude Placard**, consultant et formateur ; **Jean-Paul Raymond**, directeur de la Dases de Paris ; **Françoise Raynaud**, ancienne présidente de l'Ancasd ; **Marie-Christine Sarre**, directeur général adjoint au développement social et aux solidarités de la ville de Toulouse ; **Jean-Marie Schléret**, ancien parlementaire ; **Claire Thieffry**, responsable du service sécurité à l'Union sociale pour l'habitat ; **Martine Trapon**, directrice générale de l'ENS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication : Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée : Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)
Tél. : 01 53 10 24 10
Fax : 01 53 10 24 19
Mail : maria.lillo@lejas.com
Tarifs : 1 an/10 numéros
France : 75 euros - Étranger : 94 euros
Vente au numéro : 9 euros

PUBLICITÉ :

PLC - Tél. : 01 45 26 08 30
Fax : 01 42 82 97 04

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale, SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : novembre 2019 - ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS Imprimeurs

Un geste pour la planète ...



En partenariat avec Renault, Mediassoc, la centrale de référencement associative et gratuite du secteur social, est à vos côtés pour franchir le pas de l'électrique et engager votre association dans une démarche écoresponsable.

Une liberté totale de choix, des remises exceptionnelles, des aides à l'installation et à l'entretien... Mediassoc vous accompagne dans toute la France, quels que soient le budget et la taille de votre structure.

... c'est possible !



MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris V^e

01 45 86 46 14
<http://www.mediassoc.fr>

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

9 SUR 10
SOCIÉTAIRES
SATISFAITS*

DE NOS SERVICES

Retrouvez nos offres sur gmf.fr

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Selon une étude BVA de juillet 2018.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9